

LA COMMISSION D'ENQUÊTE
SUR LES RELATIONS
ENTRE LES AUTOCHTONES
ET CERTAINS SERVICES PUBLICS

SOUS LA PRÉSIDENCE DE
L'HONORABLE JACQUES VIENS, COMMISSAIRE

AUDIENCE TENUE À LA SALLE PENA-DUMONT
93, RUE ARSENEAULT, 2^e ÉTAGE
VAL-D'OR (QUÉBEC) J9P 7B9

LE 14 DÉCEMBRE 2018

VOLUME 174

Karine Laperrière, s.o./O.C.R.

Sténographe officielle

STENOEXPRESS

201 ch. De l'Horizon,
Saint-Sauveur (Québec) J0R

COMPARUTIONS :

POUR LA COMMISSION :

Me GENEVIÈVE RICHARD
Procureure

Me ARIANNE MARTEL,
Procureure

POUR LES PARTIES PARTICIPANTES :

Me VINCENT RIENDEAU, pour la
Procureure générale du Québec

Me MARIE-PAULE BOUCHER, pour la
Procureure générale du Québec

Me DENISE ROBILLARD, pour la
Procureure générale du Québec

TABLE DES MATIÈRES

Préliminaires.....5
Abel boscum.....10
Bill Namagoose.....10
Melissa Saganash.....10
John Hurley.....10
François Dandonneau.....10
Bella Moses Petawabano.....11
Daniel St-Amour.....11
Rainbow Miller.....69
Viviane Michel.....69

LISTE DES PIÈCE COTÉES

P-1357 PowerPoint "Joint final Presentation Grand Coouncil of the Crees, (Eeyou Istche), Cree Nation Gouvernement, Cree Board of Health and Social Services of James Bay".....8

P-1358 A Collective Impact, Interim report of the Inquiry into racial profiling and racial discrimination of Black persons by the Toronto police Service, Ontario Human rights Commission.....8

P-1359 Broken trust. Indigenous People and the Thunder Bay Police Service, Gerry Mc Neilly, Independant Police Review Director, December 2018.....8

PD-20 Analyse sondage en justice (en liasse, 6 documents) CERP.....9

1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

2 **LA GREFFIÈRE-AUDIENCIÈRE :**

3 La Commission d'enquête sur les relations entre les
4 Autochtones et certains services publics du Québec
5 présidée par l'Honorable Jacques Viens est
6 maintenant ouverte.

7 **LE COMMISSAIRE :**

8 Kwê, watchia, good morning. Today, is the last day
9 of the public hearings, of the Public Inquiry
10 Commission on the relations between Indigenous
11 People and certain Public services in Québec:
12 Listening, Reconciliation, and Progress. It is the
13 last day of the public hearing, but not the last
14 day of the work. Much more will have to be done:
15 reading, reflections, consultations, writing and,
16 then, the final report. And, I may say right now
17 that, even if public hearings will be closed today,
18 I'll still have ears and eyes, and I may listen and
19 see what is going on when it's public. I may get
20 also informal informations.

21 So, Me Richard, I will ask you to present
22 yourself and other consuls present in the room this
23 morning.

24 **Me GENEVIÈRE RICHARD :**

25 Good morning, Mr. Commissioner, Geneviève Richard

1 for the Public Inquiry Commission.

2 **Me SUZANNE ARPIN :**

3 Me Suzanne ARPIN, chief counsel.

4 **Me DENISE ROBILLARD :**

5 Bonjour, Denise Robillard pour la Procureure
6 générale du Québec.

7 **Me MARIE-PAULE BOUCHER :**

8 Bonjour, Marie-Paule Boucher pour la Procureure
9 générale du Québec.

10 **Me VINCENT RIENDEAU :**

11 Bonjour, Vincent Riendeau pour la Procureure
12 générale du Québec également.

13 **LE COMMISSAIRE :**

14 Me Hurley?

15 **Me JOHN HURLEY :**

16 John Hurley pour le Grand Conseil des Cris.

17 **LE COMMISSAIRE :**

18 Inaudible.

19 **Me FRANÇOIS DANDONNEAU :**

20 François Dandonneau pour le Grand Conseil des Cris
21 Eeyou Istchee.

22 **LE COMMISSAIRE :**

23 Alors, so, welcome, all of you.

24 Me Richard, you will present the program of
25 the day?

1 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

2 Yes.

3 **LE COMMISSAIRE :**

4 Interesting?

5 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

6 Yes, very.

7 **LE COMMISSAIRE :**

8 I know about it.

9 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

10 Very interesting.

11 **LE COMMISSAIRE :**

12 But I would like you to present it for the public.

13 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

14 No problem. So, we have the great honour to
15 receive, this morning, representatives of the Grand
16 Council of the Crees Eeyou Istchee Cree Nation
17 Government, and representatives of the Cree Board
18 of Health and Social Services of James Bay.

19 Welcome, everyone.

20 After, we will have Femmes autochtones du
21 Québec for the closing hearings of today, of our
22 last hearings.

23 Before presenting their representatives here
24 today, I would just like to file, in evidence, some
25 few documents that we will have to... that we will

1 talk about.

2 So, first of all, we already have filed in
3 evidence the final brief of the Grand Council of
4 the Crees, jointly with the Cree Board of Health.
5 It was under P-1173 and M-032. So, we file in
6 evidence today, under P-1357, the PowerPoint
7 presentation, the joint final presentation of those
8 two Cree entities.

9 **- PIÈCE COTÉE P-1357 -**

10 We will also have, under P-1358, the interim
11 report called "A Collective Impact: Interim Report
12 On the Inquiry Into Racial Profiling and Racial
13 Discrimination of Black Persons by the Toronto
14 Police Service", and that was made by the Ontario
15 Human Rights Commission.

16 **- PIÈCE COTÉE P-1358 -**

17 Next, we have, under P-1359, a report called
18 "broken trust: Indigenous People and the Thunder
19 Bay Police Service", and it was made by Jerry
20 McNeil, independent police review director,
21 December 2018.

22 **- PIÈCE COTÉE P-1359 -**

23 We will also have to file in evidence, under
24 Preuve documentaire, so PD-20, called « Analyse des
25 sondages justices », nous avons, en liasse, six

1 documents produits par la Commission d'enquête.

2 So, that's it for the evidence.

3 - PIÈCE COTÉE PD-20 -

4 Now, our representatives of the day. We have
5 the great honour to have Grand Chief Doctor Abel
6 Bosum. We have Mr. Bill Namagoose, who is the
7 executive director. We have Mrs. Melissa Saganash,
8 who is the director of the Cree Québec Relations.

9 For the Cree Board of Health, we have Mrs.
10 Bella Moses Petawabano, who is chair, and we have
11 Mr Daniel Saint-Amour, who is the executive
12 director of the Cree Board of Health. And we have
13 the lawyers, of course, Mr. John Hurley and Mr.
14 François Dandonneau.

15 So, I will ask the clerk to swear you in.

16 -----

17

18

19

20

21

22

23

24

25

1 Grand Chef Abel Bosum
2 Grand Chef, Grand Conseil des Cris (Eeyou Istchee),
3 Gouvernement de la nation crie
4 Solemn affirmation
5 -----
6 Mr. Bill Namagoose
7 Directeur exécutif, Grand Conseil des Cris (Eeyou
8 Istchee) gouvernement de la nation crie
9 Solemn affirmation
10 -----
11 Mrs. Mélissa Saganash
12 Directrice relations cris - Québec, Grand Conseil des
13 Cris (Eeyou Istchee), gouvernement de la nation crie
14 Solemn affirmation
15 -----
16 Me John hurley
17 Avocat, Grand Conseil des Cris (Eeyou Istchee),
18 gouvernement de la nation crie
19 Oath of office
20 -----
21 Me François Dandonneau
22 Avocat, Grand Conseil des Cris (Eeyou Istchee),
23 gouvernement de la nation crie
24 Oath of office
25 -----

1 Mrs. Bella Moses Petawabano
2 Présidente du conseil d'administration, Conseil Cri de
3 santé et des services sociaux de la Baie-James
4 Oath « objets sacrés »

5 -----
6 Mr. Daniel St-Amour
7 Dirercteur-général, Conseil Cri des Services de santé et
8 des Services sociaux de la Baie-James
9 Solemn affirmation

10 -----

11 **LA GREFFIÈRE-AUDIENCIÈRE :**

12 Thank you. Your witnesses.

13 **LE COMMISSAIRE :**

14 So, welcome. I'm very happy to have you here this
15 morning. You were involved even before the
16 creation of the Inquiry Commission, and you are
17 still here, and I will say it at the end, but I
18 want to thank you very much for your involvement in
19 our works, all two years long, you were very
20 present and very helpful for our task.

21 Me Richard?

22 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

23 So, the floor is yours.

24 **M. ABEL BOSUM :**

25 Miletch.

1 **L' INTERPRÈTE :**

2 Monsieur Namagooses'adresse en langue crie.

3 **M. ABEL BOSUM :**

4 So, it's just a short introduction in my language.

5 I thank the Commission for this opportunity to make
6 this presentation, and, of course, we are here to
7 also send our recommendations. Not all (inaudible)
8 today. You certainly have the submission we made
9 before.

10 But, before we start this, our final
11 presentation to the Commission, the Cree Nation
12 wishes to express thanks to the Anishnabee Nation,
13 on whose lands we meet, and whose members have had
14 the courage to come forward with stories that gave
15 rise to this Commission, the inquiry.

16 To the many indigenous witnesses: women, men,
17 elders and youth who had the courage to share their
18 often painful story with the Commission in order to
19 make things better for the future generations. For
20 the women who dared to speak their truth, on the
21 radio, on Radio-Canada (inaudible), and created the
22 need for this very important public inquiry. To
23 the family of Sindy Ruperthouse, we acknowledge you
24 and share your pain.

25 To Commissioner Jacques Viens and all his team

1 by the Commission: lawyers, investigators, liaisons
2 agents, administrative and technical staff, with
3 their diligence, efficiency, integrity, and, above
4 all, with their respect, sensitivity, and
5 compassion for the indigenous witnesses. By
6 listening to their stories, the Commissioner and
7 his colleagues, have helped restore their dignity.
8 For the Commissioner: by listening, sorry, by
9 listening to their stories, the Commissioner and
10 his colleagues helped to restore their dignity, to
11 get indigenous women and men who have never been
12 listened to before.

13 For the many public servants who, often, often
14 under difficult conditions and without much
15 recognition, with and for the indigenous peoples,
16 who... those police officers who honoured their
17 oath to serve and to protect all citizens,
18 Indigenous and Non-Indigenous alike.

19 This is the joint final presentation of the
20 Grand Council of the Cree, Cree Nation Government
21 and of the Cree Board of Health and Social Services
22 of James Bay to the Public Inquiry Commission on
23 relations between indigenous people and certain
24 public services in Québec: Listening,
25 Reconciliation and Progress. This presentation

1 summarizes some of the main findings and some...
2 and approximately 14 recommendations of the final
3 joint brief. The Grand Council, Cree Nation
4 Government and Cree Health Board reiterate all the
5 statements, observations and recommendations set
6 out in their written and oral submissions to date,
7 listed in scheduled BCND, the joint brief.

8 Here are some of the recommendations.

9 The area "Police and Justice":

10 first (1): when the criminalization of
11 homeless indigenous persons;

12 two (2): have the problem of indigenous
13 homelessness at the source by attacking the housing
14 crisis in the indigenous communities;

15 three (3): improve the coordination of police
16 with Health and Social Services;

17 four (4): change the model of police services
18 from repression to building relationships with
19 indigenous communities and individuals;

20 five (5): end the culture of police impunity
21 by strengthening accountability, reporting and
22 oversight;

23 recommendation six (6): acknowledge the
24 existence of systematic racism within the Sûreté du
25 Québec;

1 number seven (7): make training in indigenous
2 realities mandatory for police recruits and
3 officers, as well as judges and workers in the
4 court and correctional systems;

5 eight(8): ensure stable multilayer funding for
6 indigenous police forces;

7 number nine (9): adapt police complaint
8 process to indigenous realities by permitting
9 verbal telephone complaints and support of liaison
10 agents;

11 number 10 (10): expand services and shelters
12 to combat violence against indigenous women and the
13 sexual exploitation.

14 **Mme BELLA MOSES PETAWABANO :**

15 Under Health and Social Services, enhance cultural
16 safety for indigenous persons throughout the health
17 and social services system;

18 Twelve (12): involve indigenous communities in
19 the revision of healthcare legislation to recognize
20 indigenous realities and traditions;

21 number thirteen (13): support the recruitment
22 and training of indigenous professionals in health
23 and social services;

24 Fourteen (14): bring specialized services,
25 including obstetrics and dialysis to the indigenous

1 communities instead of sending patients outside;
2 Fifteen (15): address language barriers for
3 indigenous persons in prisons and the health and
4 social services system.

5 **M. ABEL BOSUM :**

6 I will now ask John Hurley to present the context.

7 **Me JOHN HURLEY :**

8 Thank you, Grand chief.

9 In preparing the presentation, we looked again
10 at the Commission's mandate, which requires it to
11 inquire into, make findings of fact and carry out
12 analysis, in order to make recommendations
13 concerning concrete, effective, and durable
14 remedial actions to be implemented by the
15 government of Québec and by indigenous authorities,
16 with a view to, this is the most important part.
17 presenting, preventing or eliminating whatever the
18 origin and cause any form of violence,
19 discriminatory practices or different treatment in
20 the provision of the following public services to
21 the indigenous people of Québec: police services,
22 correctional services, justice services, health and
23 social services, as well as youth protection
24 services.

25 The Commission was born out of the legations

1 of discrimination and systemic racism in the police
2 and justice services towards indigenous persons in
3 Val-d'Or. And so, this presentation keeps the
4 focus on police and justice services in Val-d'Or,
5 as the issues encountered there or here, seemed to
6 be representative of patterns across Québec.

7 Recent weeks have seen extensive media coverage of
8 systemic police racism and misconduct towards
9 indigenous persons and other racial minorities in
10 Montréal, Toronto, and elsewhere in Canada. These
11 reports show very troubling parallels of evidence
12 of police racism, in Val-d'Or and Québec, heard by
13 this Commission.

14 On the tenth of December, the Ontario Human
15 Rights Commission issued its interim report into
16 the inquiry concerning racial discrimination and
17 racial profiling of black persons by the Toronto
18 Police Force. In a way very similar to what this
19 Commission has heard. The Toronto report shows
20 that black people are dramatically overrepresented
21 in the use of force, close to twenty-nine percent
22 (29%), shootings thirty-six percent (36%), deadly
23 encounters sixty-one percent (61%), and fatal
24 shootings by police, although they make up only
25 about four percent (4%) of the population.

1 Individual witnesses told the Ontario
2 Commission, in words almost identical to those
3 heard here by the Commission, from indigenous women
4 and witnesses, of their fear, trauma, humiliation,
5 mistrust, and expectations of negative treatment by
6 police officers. Interestingly, the Toronto Police
7 chief, just two days ago, acknowledged the
8 existence of profiling and racism in the Toronto
9 police service.

10 On the fourth (4th) of December, a research
11 report called "Montréal Sans Profilage" indicated
12 widespread systemic racial profiling and harassment
13 of black youth, including some cases of violence,
14 abuse, and intimidation by Montréal Police in the
15 Saint-Michel neighbourhood.

16 On the eleventh (11th) of December, three days
17 ago, the Montréal Police, the SPVM, released its
18 strategic action plan to support SPVM personnel in
19 the prevention of racial and social profiling. The
20 action plan identifies ten (10) main action items
21 along four (4) main axes, in order to prevent
22 racial and social profiling. Certain black
23 community groups, however, continue to consider a
24 legal class action against the Montréal Police for
25 racial profiling.

1 Two days ago, the Ontario Independent Police
2 Review director issued the report, which Me Richard
3 has introduced into evidence, report "Broken Trust:
4 Indigenous People and the Thunder Bay Police
5 Service". Among other things, this report finds
6 that systemic racism exists in the Thunder Bay
7 Police Service and calls for the reinvestigation of
8 nine (9) sudden death investigations related to
9 indigenous persons. Probably you read about this
10 in the papers, where a number of mostly young
11 indigenous persons were found often drown in the
12 river in Thunder Bay, and the concern was that the
13 police closed the file too quickly and did not give
14 thus the attention that they needed.
15 In particular, two (2) recommendations of this
16 report merit special attention by this Commission.
17 Now, I'll read them out here, because it's
18 important.

19 Recommendation 33:

20 "The Thunder Bay Police Service
21 leadership should publicly and formally
22 acknowledge that racism exists, at all
23 levels, within the police service, and it
24 will not tolerate racist views or
25 actions. Thunder Bay Police leadership

1 should engage with indigenous communities
2 on the form, for and content of these
3 acknowledgements. This would be an
4 important step in advancing
5 reconciliation between the Thunder Bay
6 Police and indigenous people”.

7 Recommendation 34:

8 “Thunder Bay Police Services Board should
9 publicly and formally acknowledge racism
10 exists within the Thunder Bay Police
11 Service and take a leadership role in
12 repairing the relationship between the
13 police and indigenous communities. This
14 too is an important step in advancing
15 reconciliation with indigenous people”.

16 So, these reports, all within the space of a
17 single week, indicate that systemic racism towards
18 indigenous persons and other racial minorities is
19 widely and deeply entrenched in police services
20 across Canada and Québec. Far from diminishing,
21 the importance of this commission’s work or
22 removing the spotlight from what happened here in
23 Val-d’Or and in Québec, these reports lend the
24 Commission’s work even greater urgency.

25 Two (2) observations, if I may, Mr. Commissioner.

1 One is: we've heard some pretty forthright
2 acknowledgements of problems in other police
3 services, including Toronto and Thunder Bay. We
4 have still to hear any such acknowledgement from
5 the police authorities in Québec, and more
6 particularly from the Sûreté du Québec. It would
7 not take a great deal for the leadership of the
8 Sûreté to acknowledge that there have been serious
9 problems in Québec, to acknowledge the extent of
10 the problem, to acknowledge the problem of racism,
11 and to make amends.

12 As Madame Michel said on the very first day of
13 the hearings: there can be no reconciliation
14 without acknowledgement of the injury caused. So
15 far, we have not heard that acknowledgement. It's
16 very disappointing, and we hope that the Sûreté
17 will reconsider this, come forward with an
18 acknowledgement and an apology.

19 The second point: structural, I should have
20 mentioned it in the brief. but I'll say it here.
21 these reports coming out of Toronto and elsewhere
22 are largely the result of work done by independent
23 civilian police review boards. We didn't
24 specifically mention it in the brief. We should
25 have. And so, I would like to add a forty-first

1 (41st) recommendation if I may, and that is that
2 there should be the creation of an independent
3 civilian police review board in Québec. We do have
4 the Québec Police Ethics Commissioner, but his
5 mandate is rather limited, and something far
6 broader and more powerful is required. So we urge
7 the Commission to take a look at the models
8 available elsewhere in Canada and to propose
9 something similar for Québec. Thank you.

10 **Mme MELISSA SAGANASH :**

11 So, I'll continue the presentation with police and
12 the evidence that was found so far in the... during
13 this inquiry.

14 Many indigenous women and men who appeared
15 before this Commission have shared stories often
16 shocking, and sometimes tragic, of misconduct and
17 mistreatment from the police and the legal system
18 in Québec. The scale, duration, and intensity of
19 misconduct by police officers in Val-d'Or and
20 elsewhere towards indigenous persons constituted a
21 pattern of systemic racism. Misconduct was not
22 isolated or occasional. Although not every police
23 officer participated, the misconduct was
24 widespread, constant, and unchecked by police
25 leadership over a period of years. The police

1 misconduct was both individual and institutional.
2 The stories show a systemic pattern of individual
3 police misconduct, specifically targeting
4 indigenous persons. The misconduct ranges from
5 rudeness and disrespect, through lack of empathy,
6 racism, to harassment and intimidation, sexual
7 abuse, and soliciting of sexual favours, illegal
8 confinement and abduction, including starlight
9 tours, and, most disturbingly, physical violence
10 and killings. These stories of police
11 brutalization marked the collective consciousness
12 of indigenous peoples, not just within the
13 community at the time, but also from generation to
14 generation.

15 The evidence presented to the Commission also
16 shows a form of institutionalized racism in the
17 Escouade centre-ville, a deliberate strategy
18 established by the SQ leadership in Val-d'Or in two
19 thousand fourteen (2014) and two thousand fifteen
20 (2015). SQ officers in Val-d'Or issued written
21 guidelines explicitly calling for more rigorous
22 enforcement of municipal bylaws against homeless
23 indigenous persons, more ticketing, more finds and
24 more court proceedings, in the full knowledge that
25 the process would inevitably lead to imprisonment.

1 The combination of individual misconduct and
2 institutional repression by SQ officers towards
3 indigenous persons in Val-d'Or before October two
4 thousand fifteen (2015) can only be described as a
5 systemic racism. Police misconduct has left a
6 legacy of fear and mistrust among indigenous
7 persons. It has caused profound and lasting damage
8 to large numbers of indigenous women and men. They
9 have suffered deep wounds, both physical and
10 psychological.

11 Aside from the physical, and sexual assaults,
12 and daily harassment and intimidation, many
13 indigenous persons have endured damage to their
14 self-confidence, self-respect, conjugal and family
15 relationships. The results have been to reinforce
16 the fear and mistrust of indigenous persons towards
17 the police.

18 **M. ABEL BOSUM :**

19 Here are some of the issues and recommendations
20 related to police: decriminalization of homeless
21 indigenous persons. There is an obvious place to
22 start, is to end the criminalization of
23 homelessness in indigenous persons. It is
24 intolerable that homeless indigenous persons are
25 still being imprisoned in Québec for failure to pay

1 municipal bylaw fines. Commission issued a
2 recommendation in September, two thousand seventeen
3 (2017), calling for the suspension of detention for
4 non payment of municipal bylaw fines.

5 The recommendation here is that the government
6 of Québec should immediately amend legislation to
7 eliminate incarceration for non payment of
8 municipal bylaw fines.

9 Another area is attacking the housing crisis.
10 Housing crisis in indigenous communities is the
11 hidden iceberg lurking below many of the issues
12 brought before this Commission. Desperate,
13 overcrowded, and substandard housing in indigenous
14 communities. In some cases, similar to the Third
15 World conditions, lies at the heart of the social
16 and health issues plaguing indigenous communities.
17 Overcrowded housing hinders success in school,
18 creates tension within the family, it breeds
19 conditions right for fiscal and emotional abuse.
20 Overcrowded housing derives from many indigenous
21 persons who escape to urban centres, only to find
22 themselves homeless and living in the streets, prey
23 to violence and abuse.

24 Until the housing shortage in indigenous
25 communities is addressed through concrete action,

1 other actions will come to nothing. Until the
2 single issues is resolved, indigenous people will
3 continue to be driven from their communities to
4 urban centres, where some will become marginalized.
5 The employment of more social workers and shelters
6 in... shelter beds in cities, while helpful, will
7 not solve the real problem.

8 Constitutional issues must not prevent Québec
9 from addressing the critical housing need of
10 indigenous people, whether on or off reserve. To
11 deny services based on constitutional or
12 jurisdictional issues amounts, in practice, to
13 discrimination against indigenous people. Jordan's
14 principles should be adapted to require the
15 government of Québec or Canada, whichever first
16 receives the request, to address the housing need
17 of indigenous persons, whether on or off reserve,
18 and to take any and all effective actions to
19 address the need.

20 Recommendations:

21 Federal, provincial indigenous authorities
22 should immediately undertake concerted action with
23 the commitment of significant new resources by
24 Canada and Québec to remedy the housing crisis in
25 the indigenous communities, whether on or off

1 reserve. Governments of Québec, Canada should
2 immediately commit to adapt Jordan's principle to
3 meet the housing needs of indigenous persons,
4 whether on our off reserve, such that the
5 governments first approach in this regard shall
6 take any and all effective actions required to
7 address the request.

8 Recommendation that the government, Canada and
9 Québec, should commit to partner with the Cree
10 Nation Government in implementing the Cree Nation
11 housing strategy to ensure access for all Crees to
12 decent affordable housing.

13 Continuing with the police issues and
14 recommendations. Here, you have coordination of
15 services. The lack of adequate social and health
16 services. The overall reliance on police officers
17 as first responders and the lack of appropriate
18 training for these officers, all contribute to
19 create misunderstanding and mistrust between
20 indigenous persons and the police officers in Val-
21 d'Or. An integrated approach with the improved
22 coordination of community resources is needed to
23 respond to the needs of homeless indigenous
24 persons.

25 The Cree Nation Government supports this

1 integrated approach, for example: partnerships with
2 the Cree Health Board in the construction and
3 operation of two (2) women's shelters in
4 (inaudible) and the youth facility in Mistissini;
5 partnership with the school board in providing
6 educational and cultural activities for Cree youth
7 at risk.

8 Cree Nation Government endorses the following
9 recommendation of professors Belotte and Silvester.
10 The recommendation here is that community resources
11 should be better coordinated, both to respond to
12 the emergency situations, as well as long-term
13 social needs. Such resources must be adapted to
14 the indigenous people, in accordance with their
15 culture and legal traditions. These services
16 should include mental health services, harm
17 reduction program, and in the case of alcohol, as
18 well as specific programs for vulnerable women.

19 **Me JOHN HURLEY :**

20 Continuing with the recommendations for the police
21 service. And RubaKeer(?) is the model of police
22 services moving from repression to relationships.
23 So, the persistent tensions between police officers
24 and indigenous persons in the Val-d'Or stem in
25 large part from the repressive model of police

1 service deployed by the Sûreté before October two
2 thousand fifteen (2015). The Escouade centre-ville
3 took an almost purely repressive approach:
4 ticketing, fines, detention, court proceedings,
5 and, in some cases, imprisonment. Yet, another
6 model was and is available, one based on building
7 relations with the indigenous communities, and with
8 social services and local community resources.

9 After the crisis, in October two thousand
10 fifteen (2015), the new SQ commander in Val-d'Or,
11 Mrs. Inspector Ginette Séguin, who has testified
12 here, considered the issue of homelessness and
13 possible approaches to dejudiciarize or
14 decriminalize it, including building relationships
15 with indigenous leaders and communities, and
16 coordinating police services with complementary
17 social services and community resources. This
18 approach, which has had positive results, as far as
19 we can see from the presentation and the evidence
20 presented here, this approach is consistent with
21 the broad consensus in favour of a
22 multidisciplinary relationship model of policing.
23 And you'll recall, Mr. Commissioner, the former
24 Saskatoon police chief, Clyde Wayhill, talked about
25 justice model, and it made a big difference in

1 Saskatoon. Lac-Simon police chief, Jean Vicaire,
2 said the same thing. And, you, yourself, made
3 these observations after hearing the testimony of
4 some SQ officers. So, this is not rocket science.
5 It's all... it's pretty basic stuff that is very
6 important, about building relationships with
7 people.

8 So, the recommendations: the Sûreté du Québec
9 should officially reject the repressive model of
10 police services embodied by the Escouade centre-
11 ville; and the ministère de la Sécurité publique
12 and the Sûreté du Québec should immediately
13 establish a working group to make recommendations
14 concerning the deployment across Québec of a
15 multidisciplinary relationship-based model of
16 policing for indigenous communities in prisons.

17 **Mme MELISSA SAGANASH :**

18 So, on more issues and recommendations, this time
19 on accountability and ending the culture of
20 impunity. Little if any effort was made internally
21 at the SQ to stop the police misconduct in Val-
22 d'Or, until the Enquête report of October two
23 thousand fifteen (2015). The failure by SQ
24 officers to report misconduct by their colleagues
25 over a period of years can only lead to a suspicion

1 of it a law of science or omerta among police
2 officers that prevented effective internal
3 discipline and sanction. These events indicate a
4 lack of internal accountability within the SQ and
5 suggest boldful blindness, if not tacit acceptance
6 of the misconduct by local SQ in Val-d'Or at the
7 time. The result was a culture of impunity, which
8 police officers inclined to abuse indigenous
9 persons felt free to do so.

10 The problem is compounded by the failure of
11 the central leadership of the Sûreté du Québec to
12 take ownership of the problem. When invited at the
13 Commission to reflect on the events of Val-d'Or,
14 the SQ director general at the time declined to
15 assume any responsibility or to offer an apology on
16 behalf of the Sûreté du Québec. This failure to do
17 so signals a refusal to confront the problem, a
18 necessary step towards its resolution. The refusal
19 by the SQ Central command of the Sûreté du Québec
20 to offer an apology was profoundly wounding to the
21 indigenous women and men who endured mistreatment
22 by SQ officers.

23 Recommendation here is: in order to strengthen
24 accountability and in the culture of impunity, the
25 Sûreté du Québec should review its internal

1 reporting procedures to ensure that allegations of
2 misconduct by SQ officers against indigenous
3 persons, wherever they occur, are brought
4 immediately to the attention of the highest level
5 of central command.

6 The Grand Council of the Cree, Cree Nation
7 Government also supports the recommendation of the
8 Québec native women for the creation of a
9 professional order of police in order to instill a
10 culture of professionalism, improve the quality of
11 police services, and provide greater oversight.
12 This is the recommendation that they provided in
13 their brief of November thirtieth (30), that was
14 filed with the Commission. Another recommendation:
15 In order to open the path to reconciliation, the
16 director General of the Sûreté du Québec, at the
17 time of the Val-d'Or crisis, should acknowledge the
18 corporate responsibility of the Sûreté du Québec
19 for the mistreatments suffered by the indigenous
20 women and man in Val-d'Or, and to offer them an
21 official apology on behalf of the Sûreté du Québec.

22 And on culture and training: Radical changes
23 acquired in police attitudes towards indigenous
24 persons in Québec. Jean Vicaire testified that
25 training in indigenous realities should be

1 obligatory for police officers, noting that Ontario
2 Provincial Police officers receive five days, not
3 one (1) or two (2), of such training.

4 Recommendations for the ministère de la
5 Sécurité publique and the Sûreté du Québec:
6 should immediately implement a mandatory training
7 course for all police officers in indigenous
8 realities of a minimum of five (5) consecutive
9 days. Excuse me.

10 **M. ABEL BOSUM :**

11 Continuing on issues and recommendations related to
12 police, was the support for Indigenous Police
13 Force.

14 Indigenous police forces are, by definition,
15 community-based. They are most alike to priorities
16 and concerns of indigenous communities regarding
17 police services. But most indigenous police forces
18 in Québec are understaffed, underfunded, and
19 lacking training facilities and training.

20 Recommendations: That the governments of Québec
21 and Canada should provide indigenous police forces
22 across Québec with secure multiyear funding
23 adequate to meet their needs in terms of the
24 recruitment, training, staffing, retention, and
25 professional development of police officers, and

1 support workers, operations equipment, and capital
2 facilities.

3 Indigenous police force need more indigenous
4 police forces, officers, indigenous police forces
5 need more indigenous police officers. For that to
6 happen, greater effort is needed to attract
7 indigenous candidates to the École nationale de
8 police du Québec. Recommendation here is that the
9 ENPQ should offer its basic and advanced training
10 in English for indigenous candidates and police
11 officers. The ENPQ should adapt in consultation
12 with the indigenous police force, it's school
13 admission criteria and tests for indigenous
14 candidates and officers.

15 **Mme MELISSA SAGANASH :**

16 On the police complaints process. The testimony
17 heard by the Commission clearly establishes that
18 the current police complaint process does not work
19 for indigenous persons. Many indigenous witnesses
20 told the commission that they fear and mistrust
21 police officers. It is difficult for an indigenous
22 person to complain about the police, to the police,
23 in the police station. The more so as the
24 offending officer may be right there on the
25 premises. As one witness but it: "It is like going

1 into the lion's den".

2 The Police Ethics Commissioner requires that a
3 complaint be filed in writing. This can place
4 indigenous complainants at a disadvantage, since
5 many are more at ease relating a story or an event
6 orally rather than writing it down.

7 Recommendations here are: Complainant should
8 be permitted to file complaints verbally by
9 telephone with the Police Ethics Commissioner with
10 support from a liaison agent. A liaison agent
11 should be provided in each indigenous community to
12 assist indigenous citizens in the exercise of
13 certain rights such as filing a complaint before
14 the Police Ethics Commissioner.

15 The Police Act should be amended to extend the
16 time limit to file a complaint with the Police
17 Ethics Commissioner from one (1) year to three (3)
18 years.

19 In the matter of justice: The Commission has
20 referred to the briefs filed by the Department of
21 Justice and Correctional Services with the Cree
22 Nation Government, exhibit P-055 on September
23 fifteen (15), two thousand seventeen (2017) and
24 June fifteen (15), two thousand eighteen (2018), as
25 complements to the initial brief filed by the Cree

1 Nation Government on June fourteen (14), two
2 thousand seventeen (2017). The brief filed by the
3 Department of Justice said (inaudible) passed
4 forward, just a wide range of subject matters such
5 as: CAVAC services, investigation of complaints or
6 allegations of misconduct against police force
7 members, violence against indigenous women and
8 sexual exploitation, services in the correctional
9 system. These pass forward are steps to be taken
10 towards reconciliation.

11 Some additional recommendations for justice:
12 the government of Québec should be called upon to
13 fully implement Section 18 of the JBNQA, the James
14 Bay and Northern Québec Agreement, dealing with the
15 administration of justice for the Crees, which
16 include: additional training on Cree values for
17 members of the judiciary, probation officers, and
18 non-Cree persons engaged in a judicial and legal
19 system;

20 probation and parole, rehabilitation and
21 aftercare services should be provided to the Crees
22 in Cree language and in a manner adapted to the
23 culture;

24 Crees should be recruited, trained, and hired
25 to assume, to the greatest extent possible,

1 positions within the administration of justice.
2 Certain of these recommendations are similar to
3 those before, by the parties before the Commission,
4 including the Barreau du Québec.

5 **Mme BELLA MOSES PETAWABANO :**

6 For the Cree Board of Health and Social Services of
7 James Bay, the Cree Health... the Cree Board of
8 Health and Social Services of James Bay is a unique
9 institution of indigenous governance in health and
10 social services. It was established pursuant to
11 Section 14 of the JBANQA. The Cree Board of Health
12 is the only health and social services institution
13 in Québec governed by its own (inaudible) the act
14 respecting health services and social services for
15 Cree native persons, S5.

16 The Cree Board of Health operates through
17 Chisasibi regional hospital, the primary care
18 clinics wellness centres in each of the nine
19 communities. It also coordinates medical travel
20 and appointments in Val-d'Or, Montréal, Chibougamau
21 for Cree patients referred for certain medical and
22 social services not available in their home
23 community. The Cree Board of Health is also
24 responsible for youth protection and youth healing
25 for Eeyou Istchee children and youth.

1 On culturally safe care and services.
2 Cultural safety is an outcome based on respectful
3 engagement that recognizes and strives to address
4 power imbalances inherent in the healthcare system.
5 It results in an environment free of racism and
6 discrimination, where people feel safe when
7 receiving healthcare.

8 Cultural safety is a central concept in the
9 services provided by the Cree Board of Health and
10 should be embedded in the services provided by all
11 stakeholders in the health and social services
12 network in Québec, through the following:
13 make cultural safety training mandatory for public
14 servants who work directly with indigenous clients,
15 families, and communities;

16 improve communication between indigenous
17 clients and service providers by reducing or
18 removing language barriers;

19 increase programs and funding to provide
20 cultural support in healthcare establishments, such
21 as access to traditional food, traditional healing,
22 and land-based services.

23 Culture must be integrated into the
24 development of healthcare legislation and policy to
25 foster culturally adapted health and social

1 services to indigenous peoples. And this can be
2 achieved through tangible actions:
3 involve indigenous people communities in
4 legislative review, as it was done with the
5 recognition of aboriginal customary adoption in the
6 Civil Court of Québec;

7 Amend the Act respecting health services and
8 social services for Cree native persons to
9 incorporate and recognize traditional healing;
10 implement the Truth and Reconciliation Commission
11 recommendations concerning child welfare and enable
12 the translation into English of important policy
13 and planning documents.

14 For services within communities, the Cree
15 Board of Health six provide a wide array of
16 culturally health and social services to the Cree
17 population of Eeyou Istchee so that they do not
18 have to leave the territory.

19 To achieve this goal, several measures could
20 be implemented: Bring specialized services,
21 including obstetrics and dialysis, to healthcare
22 establishments in indigenous communities, instead
23 of sending patients outside their territory.
24 Support efforts to recruit and retain health
25 professionals working in indigenous communities in

1 Québec to ensure a stable workforce with a
2 knowledge of the cultural and community context.
3 Remove systematic barriers to the training and
4 hiring of indigenous professionals in the health
5 and social services.

6 And housing as a social determinant of health,
7 the Cree Board of Health joins with the Cree Nation
8 Government in identifying inadequate housing as an
9 underlying cause of many of the negative social and
10 health outcomes faced by indigenous populations,
11 including in Eeyou Istchee. A strategy to address
12 the housing crisis in indigenous communities and
13 the urban setting would directly benefit indigenous
14 health outcomes and would help to protect the most
15 vulnerable from homelessness and vulnerability to
16 poor health, exploitation, and violence. Thank
17 you.

18 **LE COMMISSAIRE :**

19 Thank you very much. Would you like to add
20 something else? It's very welcome.

21 **Mme MELISSA SAGANASH :**

22 Just for the... - because we've now had now had two
23 years of presentations like this one, and people
24 coming in and sharing their stories, briefs, and
25 reports filed I don't know how many you filed by

1 now? But the work is now going to begin for the
2 Inquiry, for your team, and it's going to be
3 important that whatever recommendations are born of
4 this project and of this Commission's work is
5 implemented. Lots of effort, lots of energy, and
6 resources from ... I'm just speaking for my nation.
7 It was incredible. So, I can imagine the efforts
8 put forth by other nations, by other entities,
9 native, non-native. There's a lot of work and
10 effort that has been put into this inquiry over the
11 last two (2) years, and maybe even three (3) years
12 by the way we started asking for this inquiry.
13 So, the implementation of the recommendations that
14 are going to come from your report,
15 Mr. Commissioner, there is going to need a body or
16 an entity is going to be required to ensure that
17 correct recommendations are implemented, are taken
18 seriously, but there is accountability, and that we
19 can measure progress, progress being the last
20 point: "Listening, Reconciliation, and Progress."
21 We are going to need to be able to measure the
22 progress. And the importance of that last part of
23 the inquiry's mantra, is going to be the critical
24 part in ensuring that this inquiry is given in its
25 full effect and lives up to the expectations of

1 indigenous peoples in this province.

2 **LE COMMISSAIRE :**

3 Um-hum. Indeed, it's a real concern for me, and I
4 ask other organizations to let me know how they
5 will see it. I have the intention to ask you the
6 same question: how do you see it? How can it be
7 implemented to have enough teeth to bite, if it's
8 not going on, and to be possible to be implemented?
9 Too much is too much, not enough is not enough.
10 And I'm not the one who will decide who will
11 represent indigenous people in such a committee. I
12 think it's up to you. But I would like to know how
13 do you feel it? How do you think it will be
14 possible? Because I don't want the report to be on
15 a tablette with dust on it, and a need for another
16 inquiry commission in five or 10 years, when other
17 events occur.

18 I told at the press conference, at the
19 beginning, on March sixteen (16) last year, that I
20 quote Elia Harper who told, before chief Erasmus
21 and justice Dussault: "I hope it will be the last
22 commission." It's not from me, it's from him. And
23 I understand that other commissions happened. Many
24 of them. And I'm pretty sure you would like that
25 something may be implemented, that it won't be

1 necessary to go all over again, and to repeat what
2 was said many, many times, and too many times.
3 Changes are to be implemented, and something has to
4 be implemented to follow what is going on.
5 So, I would like to hear about your... from you
6 concerning this. It's a real concern for me.

7 **M. ABEL BOSUM :**

8 Yes, thank you very much. We certainly have had
9 forty-five (45) years of experience trying to
10 implement our treaty, and like many treaties across
11 Canada, they lack implementation mechanisms. And
12 it wasn't until two thousand two (2002), after we
13 signed the Paix-des-Braves, that we found the
14 formula and how we can assume greater
15 responsibility on our end, towards our people, but
16 also found a way to, you know, for the government
17 to implement its responsibilities as a government
18 of Québec.

19 So, we are hoping that, once this table is
20 submitted that there will be efforts by all
21 parties. I can reassure you that the Cree Nation
22 Government will be... will continue to put this
23 issue before the government, just like we put our
24 treaty issues before the government, we expect them
25 to find solutions. And we are there also to be

1 part of the solution making process here. So, we
2 will certainly monitor this as it as it goes before
3 the government.

4 And I must say also that I did have the
5 privilege of meeting the new Premier on Monday, and
6 that our meeting was about setting the tone,
7 continuing with the relationship, good
8 relationship, we've had working relationship. And,
9 of course, you know, he had expressed that his
10 priorities are: health, education, and the economy.
11 You know, and these are certainly issues that are
12 priority for us as well. And I think, when we are
13 talking about the recommendations coming out from
14 this Commission, they all fall in those three
15 categories, you know. And I did have a good chance
16 to talk to him about the housing crisis, and I
17 was... I am very pleased to hear that he
18 understood, you know, what the issues are, because
19 I think that the housing crisis, the backlog in the
20 communities is certainly one of the big issues
21 contributing to some of the problems that are being
22 reported in the Commission.

23 So, all that to say that we will continue to
24 be there, we will continue to push on our end, you
25 know, what we think are the solutions, you know,

1 for the benefit of people who have been mistreated
2 or been abused, through these types of practices.
3 Okay.

4 **LE COMMISSAIRE :**

5 Um-hum. Is there something else? Mr. Namagoose?

6 **M. BILL NAMAGOOSE :**

7 Yes. To give an example of what the Grand Chief is
8 mentioning in terms of police services, if you look
9 across Canada, policing in the North, where most
10 indigenous people reside, you will see the
11 resources, financial resources and capital
12 resources provided to non-native police forces like
13 the Sûreté, Ontario Provincial Police, RCMP, if you
14 study the financial and capital resources, you see
15 that they are at a certain level.

16 And, unfortunately, there is a double standard
17 for aboriginal police forces. If you... if we look
18 in Québec, to the Inuit and the Cree, in Northern
19 Ontario, we hear about the Enapse Police Forces,
20 and the RC... and the aboriginal police forces in
21 the Northwest Territories, Yukon, their funding is
22 way lower.

23 So, in order... -- when you make a
24 recommendation in saying that we should have
25 adequate police budgets and resources available,

1 you have to give them a model and methodology, how
2 governments will do that. If you make a general
3 recommendation, they... civil servants, they don't
4 know how to... They don't have the methodology or
5 the experience. For the method and methodology is
6 to study how much police officers, a non-native
7 police officers are getting in Northern Ontario,
8 Northern Québec, and across the North RCMP
9 officers. And to give aboriginal police forces in
10 there, in that area, the same level of funding on a
11 per capita or per constable basis, in terms of
12 renumeration resources, and services, and capital.
13 There, you close the gap by just eliminating the
14 double standard. There should be no argument. We
15 had this argument with the Québec and Canada in our
16 negotiations. We did that study, studied the RCMP,
17 OPP, and Sûreté du Québec. We thought there was a
18 gap, and we said: "Here is our proposal. We want
19 to close the gap. We want the same level of
20 funding as the SQ enjoy in Northern Québec, at the
21 Ontario Provincial Police in Northern Ontario, and
22 the RCMP across Canada.

23 Canada resisted. They fought us. But,
24 eventually, the federal negotiator was... at that
25 time, it was Michel Vénat who was a very well-

1 respected jurist and a friend of the Prime Minister
2 at that time, he said: "Yes, I agree that we cannot
3 sell double standard. We cannot defend a double
4 standard. We must fund the Cree police officers on
5 the same basis as Sûreté du Québec, Ontario and
6 RCMP." So, that closed the gap and we had ... now,
7 they have adequate resources. So, the model and
8 methodology that must accompany the recommendations
9 to have proper funding.

10 Same thing with Justice services. There cannot
11 be a double standard in terms of resources and
12 capital. Thank you.

13 **LE COMMISSAIRE :**

14 Thank you. Mr. Hurley?

15 **Me JOHN HURLEY :**

16 Three (3) comments, Mr. Commissioner.
17 We saw the comments of, I think, it was judges
18 Rousseau and Côté? I think it was last week, and I
19 didn't read all their testimony, but from the
20 report on Radio-Canada, there were saying, they
21 expressed some keen frustration, if I understand
22 correctly, and they are saying: "Look, we know what
23 the problems are, we know what the solutions are,
24 we have some pretty good ideas about solutions,
25 what's lacking is resources. When it comes the

1 time to implement the action or the
2 recommendations, it's all about resources, or the
3 lack of resources". And they hit a wall, when it
4 comes time to making improvements.

5 So, we have to do something better. And a
6 commitment to change things will inevitably involve
7 commitment of resources. As Bill has just talked
8 about the example of police: without resources,
9 none of this is going to happen. So, there has to
10 be a real willingness on the part of all the
11 authorities, not just Québec, but also Canada to
12 come to grips with this and to do something about
13 it. Point one.

14 Point two is that: in the case of Saskatoon,
15 you heard Commissioner Wayhill testify here and he
16 filed a presentation, it's exhibit P-130, and if
17 you look at his... his various reports, he talked
18 about a... there was a committee on strategic
19 renewal, which was established in Saskatoon after
20 the Stone Child Inquiry, and it had represented as
21 a Saskatchewan justice, a Saskatoon tribal Council,
22 Saskatoon police (inaudible), etc., and they met on
23 a regular basis. And, you know, we pointed out
24 that the actual recommendations of the Stone Child
25 Inquiry, was on one page, right? There were half a

1 dozen recommendations, no more. It was very
2 concise.

3 So, this committee on strategic renewal was
4 there to flesh out some of these recommendations
5 and see how they can be translated into action.
6 And they came out with specific recommendations
7 about training programs, for example, community
8 outreach, regular meetings with indigenous
9 leadership, etc., etc. So, perhaps something like
10 that could be considered here. I believe that Me
11 Marie-Josée Thomas, the secretary that was here a
12 couple of days ago, I didn't see her testimony, but
13 I believe she proposed something similar.

14 I think what Grand Chief and Bill are talking
15 about to a degree is a kind of an institutional
16 response. It has to be more than just a bunch of
17 recommendations on a sheet of paper. One has to
18 have an institutional mechanism to ensure follow-up
19 and implementation. So, in the case of Saskatoon,
20 it was this committee on strategic renewal. And
21 other models, something similar could be invisit
22 here.

23 The third point, the Grand Chief has talked
24 about what made the difference, after the Paix-des-
25 Braves in two thousand (two 2002), and part of it

1 was that the Cree Nation Government assumed the
2 responsibility of the government of Québec for
3 implementing Québec's responsibilities, certain
4 Québec responsibilities, under the James Bay
5 Agreement. But very important innovation as well
6 was the creation of the standing liaison committee.
7 This is not a kind of institutional response ...
8 institutional mechanism to fix problems, and this
9 committee has been working very well over the past
10 fifteen (15) years, meets regularly, it has senior
11 representatives of the government of Québec,
12 including a representative of the Premier's office,
13 as Mr. Namagoose, as the chief operating officer of
14 the Cree Nation Government, and other senior
15 representatives.

16 And the point is to identify problems before
17 they become huge issues, and propose solutions, and
18 then oversee the implementation of the solutions.
19 Miss Saganash is also on this committee and she has
20 been working on some problem files right now and
21 trying to find some resolution.

22 So, to the point I am trying to make is that:
23 one good way of ensuring that the report does not
24 just gather dust on a shelf someplace is to
25 establish a kind of an institutional mechanism to

1 ensure oversight, and keep the governments' feet to
2 the fire, so to speak. Thank you.

3 **LE COMMISSAIRE :**

4 Um-hum. And, again, concerning the follow-up and
5 mechanism to ensure implementation of
6 recommendations, and ensure that problems that may
7 be seen later may be considered, and the
8 discussions may happen to ensure a solution to
9 these problems.

10 I'm not the one who will decide for you how it
11 is going to work. You know what I mean? As a
12 matter of respect, I think things should be done
13 together, and this should be set up between
14 indigenous people and the government with an
15 agreement which satisfied both parts. If I decide
16 ... I'm not the one will decide, but if I recommend
17 something that is not suitable for both parties,
18 it's no use. You know what I mean? If... It's
19 not forbidden to see each other the way it could be
20 implemented. And as I will tell later today, even
21 if the hearings are closed, I still have ears and
22 eyes, ears to listen and eyes to read. So, if
23 there is something suitable for everybody, this
24 will be great.

25 You see? It's a matter of respect. I have

1 the feeling that things should be done all
2 together: Indigenous people and the government.
3 Not the government for indigenous people. I think
4 it happened too often in the past, and it didn't
5 work. So, even with the follow-up, I have this
6 feeling.

7 Is there something else? I'm listening.

8 **M. BILL NAMAGOOSE :**

9 Maybe... We even noticed in our strategy in dealing
10 for the Québec and Canada that, that when we have
11 an issue or a problem, we table the problem with
12 Canada and Québec. At the same time, we table what
13 we think the solution is. From our side. If you
14 go and complain to Canada and Québec, they don't
15 know the answer. They won't know what to do with
16 your issue. If you table our problem, our issue,
17 and we develop the solution, we table the solution,
18 we base our negotiations on the Cree proposed
19 solution. If, you know, with Québec was to
20 respond, they would probably table programs
21 since... programs and services, which would not be
22 adequate. But if the onus has been put on
23 aboriginal leadership to table solutions, not only
24 table the problem, but table the solution. Then
25 start negotiation from there.

1 Because when a Québec government or an Innu
2 government has put a "fait accompli" on the table
3 it's hard resisted by the aboriginal leadership.
4 All across Canada, that's the experience. But, you
5 know, there has to be room for aboriginal people to
6 table solutions for their problems.

7 **LE COMMISSAIRE :**

8 Um-hum.

9 **M. BILL NAMAGOOSE :**

10 And government would take them seriously and
11 negotiate from that, on that basis. It's just a
12 technique that we found successful in Cree
13 negotiation for the past forty-five (45) years.

14 **LE COMMISSAIRE :**

15 Chief Bosum?

16 **M. ABEL BOSUM :**

17 Yes. Maybe just one point I want to make, and that
18 is addressing perceptions. I'm sure that many
19 people who are listening and reading what comes out
20 of the Commission here, most of them probably won't
21 understand a good part of the report, because they
22 don't live in our communities, you know. They
23 don't deal with the day-to-day issues that our
24 people have to face.

25 And out of that comes all kinds of

1 perceptions, when recommendations are put forward
2 and when governments are asked to put some money,
3 fundings to these things. And so, a lot of people
4 tend to think that money is just going up there to
5 communities and it will be wasted, mismanaged, and
6 so forth. And we've spent, the Cree Nation has
7 spent quite a deal of time in trying to be
8 accountable, you know, to whatever resource we get.

9 And one other thing we have found in the last
10 fifteen (15), twenty (20) years, in building our
11 communities, is that all the things we do, whether
12 it's in governance, in health, in education, in
13 policing, in justice, we are contributing to
14 Québec's economy. You know? Everything we do, we
15 are contributing to Québec's economy.

16 So, it's not a fruitless exercise we are
17 doing. No, we are doing it, we are solving our
18 issues, you know, we are helping our people, we are
19 creating more vibrant communities, healthy
20 communities. And so, whatever, whatever funding is
21 required to implement these recommendations has to
22 be seen as an investment, not only to aboriginal
23 communities, but to Québec, and, you know, to the
24 Canadian society as a whole. Because this is about
25 investing in our people. Thank you.

1 **LE COMMISSAIRE :**

2 Thank you. I have the feeling that people in
3 Québec don't know too much about indigenous
4 realities, nations, first nations, and the Inuit.
5 They don't know too much. And that's why we ask at
6 the beginning of the hearings to have... be
7 yourself of communities, nations, to come at the
8 hearing and to explain who they are. And I think
9 it... we got a real answer from leaders and I want
10 to thank them. It will help them and indigenous
11 people to be better known in the province. And
12 take for granted that, in the report, we will go on
13 with the history of relations, and we will try to
14 explain how come it's like it is for the fifteen
15 (15) last years. It didn't start fifteen (15)
16 years ago, but long before. And, so, we will go on
17 with this. And take for granted, we will try to
18 make sure that people in Québec know much better
19 concerning indigenous realities, indigenous people,
20 who are the nations, where they are, how come it's
21 like this. We will try to...

22 And concerning the follow-up, I hope... take
23 for granted, I will recommend that there is a
24 follow-up. How it will be? I'm looking at this...
25 I am listening. But I'm not the one who will

1 decide how you will be represented on this. I
2 think it's up to you.
3 Something else?

4 **Mme BELLA MOSES PETAWABANO :**

5 Yes. I just want to reiterate on what Miss
6 Saganash said about the... putting in a follow-up
7 mechanism in place to the recommendations that will
8 be made. I believe that it is of vital importance
9 to have that in place to ensure that there is an
10 oversight of what's, you know, being carried out
11 and that there... you know, for the recommendations
12 that are being made.

13 I know it's something that we tried to work on
14 with the Truth and Reconciliation Commission and
15 calls to action relating to health and social
16 services. We've been following on what has been
17 recommended and doing the best that we could, but
18 we don't have that mechanism in place to ensure
19 that, you know, it's being done.

20 The other part that I wanted to also put the
21 importance on is the inadequate housing and, of
22 course, we join the Cree Nation on this. You know,
23 it's an important social determinant of health and,
24 of course, overcrowding is the breeding ground for
25 many of our social and health outcomes. So, I

1 would like that it's, you know, being considered
2 strongly.

3 And the other one is the amendment of the
4 Health Act for the Cree Native persons in terms of
5 integrating and recognizing traditional healing,
6 that I would like. There's nowhere in Québec, I
7 believe, that there is such legislation that speaks
8 of traditional healing for indigenous persons.

9 Did you want to add anything, Daniel?

10 **M. DANIEL SAINT-AMOUR :**

11 On housing, what I want to add is that, one thing
12 that we are lacking in the communities, and one of
13 the things that the community wants, because one of
14 the things that I was given as a mandate by Bella
15 and the Board was to ask them like: "What are your
16 priorities? What do you want me to work on with
17 you?".

18 The one thing that came up is long-term care,
19 transition facilities. Because one of the things
20 that happen is that... what happened is that the
21 families, they have to keep their elders like a
22 very, very long time, and they don't even have a
23 transition facility where they can go to or a
24 respite care facility, where the family can take a
25 break. So, what it does, it really creates a

1 serious overcrowding.

2 So, what we will be doing, just so the
3 Commission knows, it's going to be a big part of
4 the request for funding in the new funding
5 agreement that is coming up. So, long-term care
6 and respire is a big issue to resolve some of what
7 you heard as well.

8 **LE COMMISSAIRE :**

9 Thank you. Indeed, the housing issue was put
10 before us by every leader, from every community,
11 every nation. It's a real big issue. It's
12 important. And we heard again, this morning,
13 concerning what is happening when it's overcrowded.
14 And I won't repeat everything I heard, but I have a
15 list of witnesses, even from Cree Nation, who spoke
16 about that. I hope government... I was listening,
17 and I hope government authorities listen also. But
18 it will be part of the report. You may take this
19 for granted. This is the beginning of many other
20 problems: violence, youth protection, the
21 involvement of police, and then justice and
22 correctional, health and social services. The
23 police should not be the first, on the first line
24 with such problems. Social services should be
25 involved, and appropriate funding should be there,

1 appropriate training, appropriate personnel.
2 It's... all there. It's a whole pattern. And
3 housing is very important. I heard about houses
4 where twelve (12), thirteen (13) persons with two
5 (2) or three (3) bedrooms and there. It's complete
6 nonsense. It's not possible. He spoke about Third
7 World. It's a lot like this. So, take for granted
8 I will have a part of this problem in the report.

9 And concerning also education. I was told at
10 the beginning: "Education is not in the mandate".
11 But education may be part of some solutions. If
12 people in Québec are more educated concerning
13 indigenous realities, maybe bias won't be there.
14 It may help. So, there will be something
15 concerning education also, and (inaudible), and...
16 so many things. I won't deposit the report today.
17 But reading your brief, you had initial brief, and
18 brief, and you... Cree government and Cree.
19 authorities were part of the inquiry, and you
20 helped us a lot. And by helping us, you help your
21 people. Make sure that we understand what's going
22 on, but recommendations are really on the point to
23 what we listened during thirty-eight (38) weeks.
24 It's all there. You were there, you listened, and
25 you're going to the point.

1 Is there something else?

2 **M. BILL NAMAGOOSE :**

3 Just in terms of housing, we're not asking for free
4 housing. We are asking for something different in
5 the Cree world, we're asking, we have terminology,
6 we call that "*unlocking the value". If you live
7 in Cree communities, you cannot own your house or
8 you cannot own the land. So, we are trying to
9 change the ... where you have a right to access a
10 certain piece of land, but it's limited to seventy-
11 five (75) years. So, that ownership is not
12 perpetual.

13 So, we are trying to negotiate something with
14 Canada, where that right to access that lot be
15 perpetual, and that right be exchangeable or
16 sellable or marketable with other Crees in the
17 territory, without changing the land regime that we
18 negotiated with Canada and Québec. So, therefore,
19 you would have... and have ownership of that house.
20 And that, if you have ownership, then, it becomes
21 marketable, it becomes a free market.

22 We have twenty thousand (20,000) people in the
23 Cree world, and we think we can create a market.
24 This is what we propose to Québec and to Canada.
25 However, we will need subsidies, because of our

1 location. I know geography dictates the economics,
2 and we need... we will need subsidies. That's the
3 simple truth.

4 We have eighty-five percent (85%) or maybe
5 ninety percent (90%) of our people still in the
6 Cree communities. Because our Cree communities are
7 viable. However, the viability of our communities
8 will start to erode if we don't provide housing.
9 There will be in exodus in the Cree communities,
10 great pressure (inaudible), great pressure in Val-
11 d'Or, great pressure in Amos, great pressure in
12 Chibougamau, even Montréal.

13 Other aboriginal communities now have, maybe,
14 over fifty percent (50%), their people outside the
15 territory. Cost pressure in Winnipeg, cost
16 pressure in Montréal, cost pressure in Vancouver.
17 All these... And this is... these people that...
18 most of the aboriginal people that don't have a
19 home in their own community end up homeless in
20 Winnipeg or Vancouver. They become migrants
21 looking for economical opportunities. Then, they
22 face discrimination. So, they have a double...
23 problem in that, with discrimination. They can't
24 go home. I talked to an aboriginal person one time
25 in Winnipeg, I just approached him. I asked him:

1 "Where are you from?", "I am from some community".
2 "How come you are not there?", I said: "I have no
3 house". "So, are you ever going to go back?", he
4 says: "I don't know. I have lost touch with my
5 family. My sister and my brother, they all left,
6 left somewhere else, because our family is broken.
7 We no longer any communication, because of no...
8 because of lack of housing". So, we are taking...
9 going from social housing, free housing concept,
10 social housing, and taking a hard-right turn to
11 private home ownership, that is what the solution
12 is for our housing situation. But we need economic
13 and financial help. But we need to... We have the
14 solution. Because of our geography, we need
15 subsidies, minor subsidies. Hopefully, in the
16 future, this will be totally economically and
17 structurally viable. But that is the solution on
18 the table with Canada and Québec.

19 Because, I think, a lot of aboriginal... A lot
20 of none native people in Québec and Canada think
21 that aboriginal people are a burden on them. Well,
22 part of the... part of the issues that created a
23 burden for Canada and Québec is because the
24 structural stuff, structural institutions that the
25 put in place. We would like to take away those

1 institutions, where we can have private home
2 ownership by Cree individuals or aboriginal
3 individuals. Like they are doing in Québec City,
4 Montréal, Toronto. But that... at a certain level
5 of assistance.

6 **LE COMMISSAIRE :**

7 Thank you. Something else? Me Hurley?

8 **Me JOHN HURLEY :**

9 Yes, Mr. Commissioner, if I may. The Grand Chief
10 started the presentation this morning by expressing
11 thanks to you and the Commission staff and, if I
12 may, I would just like to add a personal word of
13 thanks to you for these thirty-eight (38) weeks of
14 hearings, and preparation, and for the hard work
15 that lies ahead of you, still to come.

16 I'm very glad to see Me Christian Leblanc in
17 the room with us today...

18 **LE COMMISSAIRE :**

19 Yes.

20 **Me JOHN HURLEY :**

21 ... who was chief counsel for the Commission for
22 many months, and Me Barry-Gosselin. I would like to
23 acknowledge the hard work of them, and all of their
24 legal team, Me Richard, I would like to mention in
25 particular Me Crépeau, Paul Crépeau, who did just an

1 excellent and outstanding job on the police portion
2 of the Commission's inquiry. And there are many,
3 many other people we can't name today, but we know
4 their contribution, including the investigators, the
5 liaison agents, and so forth. And none of this
6 would have been possible, of course, without very
7 hard work.

8 So, if I may just add a personal note of
9 thanks, and real acknowledgement, recognition.
10 Thank you so much.

11 **LE COMMISSAIRE :**

12 Thank you, Me Hurley. Thank you all of you.

13 I will just add that we had, at the peak,
14 around ninety percent (90%) working with the
15 Commission. In the final report will be the result
16 of the work of everybody. Everybody was needed,
17 work for good reasons with us, with the same target:
18 to improve relations between indigenous people and
19 public services, and to the extent: to the relation
20 between indigenous people and every person in
21 Québec.

22 Because servants of public services are not
23 coming from a cloud, there are coming from the
24 communities, and the general population should be
25 more educated concerning indigenous realities so

1 public services may improve. That has to start with
2 young people.

3 So, thank you very, very much. I wish you the
4 best and, as I told you before in the beginning, I
5 still have ears and eyes, to read and listen, and if
6 there is something else, it's very welcome.

7 And I want to thank you, finally, for all the
8 work you did. You were a part of the creation of
9 the inquiry commission. So, you were there before
10 December twenty-first (21st), and you were there all
11 the time. We had many meetings, I had a meeting
12 with everybody of you before today. I had the
13 opportunity to hear, to listen, and you will always
14 be welcome.

15 Thank you very, very much, and I wish you the
16 best for you and your nations, your First Nations.

17 Thank you again, Chief.

18 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

19 Mismigwesh.

20 **LE COMMISSAIRE :**

21 So, we will suspend for...

22 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

23 Yes, ten (10) or fifteen (15) minutes...

24 **LE COMMISSAIRE :**

25 Ten (10) Before going on.

1 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

2 ... for the last hearings with Femmes
3 autochtones du Québec.

4 **LE COMMISSAIRE :**

5 Yes. Okay.

6 SUSPENSION

7 -----

8 REPRISE

9 **LA GREFFIÈRE-AUDIENCIÈRE :**

10 Reprise des audiences.

11 **L'HONORABLE JACQUES VIENS (LE COMMISSAIRE) :**

12 Alors bienvenue de nouveau. Maître Martel, vous
13 prenez la relève.

14 **Me ARIANNE MARTEL,**

15 **PROCUREUR DE LA COMMISSION:**

16 Absolument.

17 **LE COMMISSAIRE:**

18 Bon. Bien, les procureurs, les autres, sont les
19 mêmes. Je voudrais souligner peut-être la présence
20 de Maître Christian Leblanc qui a été avec nous
21 comme procureur chef pendant une très grande partie
22 des audiences, que Maître Arpin a remplacé par la
23 suite, et voilà. Et maintenant, vous allez nous
24 présenter les gens qui sont ici pour la prochaine
25 présentation?

1 **Me ARIANNE MARTEL:**

2 Oui. Donc...

3 **LE COMMISSAIRE:**

4 Qui sont d'ailleurs les personnes qui ont été les
5 premiers, Madame Michel a été le premier témoin de
6 la Commission. Alors là, je veux pas vous voler
7 vos punchs, je vous laisse. Première témoin.

8 **Me ARIANNE MARTEL:**

9 Exactement. Donc nous terminons les audiences de
10 la Commission avec, comme vous le dites, les
11 personnes qui ont commencé les audiences de la
12 Commission, Femmes Autochtones du Québec. En
13 effet, FAQ est une participante à la Commission.
14 C'est donc avec grand plaisir que nous accueillons
15 madame Viviane Michel, présidente de Femmes
16 Autochtones du Québec et Maître Rainbow Miller qui
17 a représenté l'organisme pendant nos travaux.
18 Bienvenue.

19 **Mme VIVIANE MICHEL,**

20 **PRÉSIDENTE FEMMES AUTOCHTONES DU QUÉBEC:**

21 Merci.

22 **LE COMMISSAIRE:**

23 Bienvenue, madame Michel, bienvenue Maître Miller.
24 C'est toujours agréable d'avoir votre présence. Et
25 madame Michel, bien comme je le soulignais, vous

1 aviez été la première témoin le cinq (5) juin deux
2 mille dix-sept (2017) et Maître Miller, elle, a
3 suivi les travaux en autant que les fonds le
4 permettaient.

5 **Me RAINBOW MILLER,**

6 **PROCUREUR FEMMES AUTOCHTONES DU QUÉBEC:**

7 On va en reparler. On va le souligner, ça.

8 **Me ARIANNE MARTEL:**

9 Donc avant de les laisser passer à leurs
10 représentations finales, j'aimerais préciser que
11 FAQ a apporté quelques modifications mineures à son
12 mémoire qui a été déposé la semaine dernière sous
13 les cotes M-031 et P-1172. Le mémoire a été
14 amendé et a été transmis aux parties puis sera
15 déposé sur le site internet sur la nouvelle
16 version. Il conserve toutefois les mêmes numéros
17 de pièce. Donc Maître Miller va témoigner sur son
18 serment d'office et madame Michel, désire prêter
19 serment sur la plume d'aigle. Alors je propose
20 qu'on procède à l'assermentation maintenant.

21 -----

22

23

24

25

26

1 Me Rainbow Miller
2 Procureur Femmes Autochtones du Québec
3 Assermentée

4 -----
5 Mme Viviane Michel
6 Présidente Femmes Autochtones du Québec
7 Assermentée

8 -----

9 **LA GREFFIÈRE :**

10 Vos témoins.

11 **Me ARIANNE MARTEL :**

12 Merci beaucoup. Donc on vous écoute avec beaucoup
13 d'intérêt.

14 **LE COMMISSAIRE :**

15 Alors je vous écoute avec beaucoup d'intérêt,
16 madame Michel, Maître Miller. Heureux de vous
17 recevoir.

18 **Mme VIVIANNE MICHEL :**

19 Bon. J'ai déjà prêté serment, c'est ça?

20 **LE COMMISSAIRE :**

21 Oui, oui, c'est beau.

22 **Mme VIVIANNE MICHEL :**

23 C'est simple. Si la justice *aurait* été comme ça,
24 ça aurait été super. Évidemment... (Mme Michel
25 s'adresse à l'assemblée en langue innue).

1 Évidemment, on n'est pas encore rendus à la
2 traduction innu-français, un jour peut-être, un de
3 mes rêves que vous apprenez nos langues parce que
4 nos langues sont encore vivantes.

5 Je me permets toujours de remercier le
6 Créateur, je suis juste un outil. Le Créateur fait
7 le reste justement pour amener le message, le
8 message, les recommandations, les inquiétudes des
9 femmes. C'est important pour nous, les Premières
10 Nations, de souligner le territoire où est-ce qu'on
11 dépose les pieds, le territoire où est-ce qu'on est
12 en visite. Je remercie la nation Anishnabe de nous
13 accueillir dans son vaste territoire non cédé.

14 On arrive évidemment, Femmes Autochtones du
15 Québec a ouvert et va venir clore la Commission.
16 C'est vraiment un beau privilège de faire ce
17 processus et d'avoir participé à ce processus
18 justement de... comme on pourrait dire de
19 dénonciation d'inégalité, d'injustice par rapport
20 aux femmes des Premières Nations.

21 Et quand même, je tiens encore à réitérer et
22 encore à re-souligner le courage des femmes qui ont
23 osé dénoncer la brutalité policière qu'elles ont
24 subi. Et si cette Commission est encore... a été
25 mise sur place, c'est bien parce qu'il y a eu le

1 courage de ces femmes. Je tiens toujours à
2 reconnaître. Je tiens toujours à les faire
3 reconnaître.

4 Évidemment, Femmes autochtones du Québec tient
5 à rappeler que cette Commission d'enquête a vu le
6 jour grâce au courage des femmes autochtones de
7 Val-d'Or qui ont dénoncé des actes d'abus policiers
8 et qui ont eu l'audace d'affronter le système
9 judiciaire québécois. Il ne faut pas oublier que
10 sans leur dénonciation, il n'y aurait pas eu
11 d'enquête sur les services publics au Québec.
12 Comme vous avez pu le remarquer dans notre mémoire,
13 nous avons repris les témoignages de ces femmes et
14 nous les avons consignés au mémoire afin que leurs
15 témoignages soient honorés et qu'ils ne soient pas
16 oubliés.

17 Votre Commission, Monsieur le Commissaire, a
18 comme mandat de formuler des recommandations quant
19 aux actions correctives concrètes, efficaces et
20 durables à mettre en place par le gouvernement du
21 Québec en vue de prévenir ou d'éliminer toute forme
22 de violence et de pratique discriminatoire, de
23 traitements différents dans la prestation de cinq
24 services publics. Nos recommandations viseront
25 spécifiquement les services policiers et les

1 services de justice car ce sont ces services qui,
2 selon, sont responsables de la sécurité des femmes
3 autochtones.

4 Il s'agit de la raison pour laquelle nous
5 avons soumis un mémoire avec des recommandations
6 qui traitent plus spécifiquement de services
7 policiers et de la justice. Nous ne voulions que
8 la question des femmes de Val-d'Or soit diluée dans
9 les recommandations qui touchent presque tous les
10 services publics alors qu'il s'agissait, selon
11 nous, de la stratégie du gouvernement québécois de
12 noyer cette tragédie au sein d'une enquête au
13 mandat élargi.

14 Nous avons demandé une Commission d'enquête
15 pour que cette situation particulière des violences
16 faites aux femmes autochtones du Québec par des
17 policiers soit évaluée par une enquête juridique.
18 Nous voulons faire nos représentations en gardant
19 en tête que ces femmes ont payé un prix fort pour
20 dénoncer. Leurs récits ne doivent pas être
21 oubliés. Elles ont décidé de faire ce sacrifice
22 afin que les autres femmes n'aient pas à vivre ce
23 qu'elles ont vécu, en espérant que cela apportera
24 du changement.

25 Ces femmes, elles ont payé un prix. Est-ce

1 que le gouvernement, de son côté, a la volonté
2 politique pour que la situation des femmes
3 autochtones change? Selon nous, le premier pas est
4 de reconnaître que des abus ont été commis par des
5 forces policières de l'ordre envers des femmes
6 autochtones et par la suite, mettre sur pied des
7 mesures drastiques pour lutter contre le racisme
8 systémique au sein des services.

9 Les violences qui sont faites contre les
10 femmes autochtones constituent, selon nous, une
11 urgence nationale. À cet effet, Monsieur le
12 Commissaire, nous vous invitons à vous inspirer des
13 travaux de LENFADA, l'enquête nationale, qui fait
14 ressortir cette question de l'urgence d'agir pour
15 protéger les femmes autochtones. Monsieur le
16 Commissaire, selon le décret de votre Commission,
17 vous pouvez obtenir des informations pertinentes
18 qui ressortent des travaux de la Commission
19 d'enquête nationale sur les femmes et les filles
20 autochtones disparues et assassinées. Nous vous
21 invitons à consulter notre mémoire qui sera déposé
22 ce vendredi et également, nous aimerions vous
23 référer aux soumissions finales du Docteur Pam
24 Palmater, le 11 décembre 2018, qui explique
25 habilement les effets de la colonisation agressive

1 sur la sécurité des femmes autochtones.

2 On ne peut passer à côté de parler de l'effet
3 du colonialisme envers les femmes autochtones. Le
4 racisme systémique est ce qui perpétue le cycle de
5 la violence envers les femmes autochtones. Trop
6 souvent des femmes autochtones sont perçues par les
7 services publics individus qui ne valent pas la
8 peine, individus qui ne valent absolument rien en
9 termes de processus judiciaire.

10 Ce que nous avons entendu trop souvent, c'est
11 que la violence envers les femmes autochtones est
12 banalisée. On est en deux mille dix-huit (2018),
13 elle est encore banalisée aujourd'hui. Dans les
14 services de justice, une femme autochtone va être
15 perçue comme une victime, une indigne qu'on ne
16 prend pas au sérieux. Par exemple, la police ne
17 prend pas la plainte quand une fille autochtone
18 disparaît. Tout de suite on va demander si elle
19 consomme et on va conclure qu'elle est en fugue.
20 Donc le processus judiciaire ne va pas amorcer son
21 système de recherche.

22 Lorsqu'il y a un assassinat qui ressemble à un
23 suicide, même si les familles n'y croient pas, le
24 policier n'enquête pas. Il conclut souvent
25 automatiquement que c'est un suicide. On peut se

1 référer à Siasi, la jeune inuite à Montréal qui a
2 été retrouvée pendue, qui a demandé de l'aide aux
3 services policiers, que personne, aucune police
4 n'est allée voir, qui a demandé de l'aide à la
5 famille et elle était aux prises avec des
6 proxénètes. Donc on la retrouve pendue et on clôt
7 le dossier en disant: « Suicide ». Aucune enquête
8 a été amorcée.

9 Lorsqu'elle rentre dans le système judiciaire,
10 elle est perçue comme témoin qui n'est pas fiable
11 et qui a un passé lourd. On l'a vu avec les femmes
12 qui ont dénoncé. On les a discréditées. On a
13 sorti toutes sortes de choses à leur sujet. Il y a
14 toujours ce fameux pattern de victime, l'agresseur
15 qui devient victime et ça, c'est agaçant pour les
16 victimes. Ce sont les victimes qui doivent être
17 protégées et non l'agresseur qui doit être protégé.
18 La banalisation de la violence et l'inaction des
19 policiers sont des facteurs qui augmentent
20 significativement le risque des femmes autochtones
21 de vivre des actes violents.

22 Comme monsieur Chapman qui avait témoigné
23 devant vous alors qu'il parlait des femmes
24 itinérantes qui venaient à son Centre, les hommes
25 qui veulent agresser une femme savent que les

1 femmes autochtones ne sont pas protégées par le
2 système. C'est ce qui met les femmes autochtones à
3 risque des pires actes de violence. On dit
4 toujours que lorsque nos femmes ne sont pas
5 sécurisées ou être prises au sérieux lors des
6 dénonciations de violence ou d'agression sexuelle,
7 on est en train d'ouvrir une porte à une violence
8 gratuite où nous, les femmes autochtones, allons
9 être les meilleures cibles pour ces prédateurs ou
10 ces assassins. Donc ce n'est pas les femmes qui
11 ouvrent cette porte-là, c'est vraiment le système
12 et l'État.

13 Évidemment, je vais souligner l'attitude de la
14 Sûreté du Québec. Est-ce que la Sûreté du Québec
15 va faire des excuses pour la façon dont ses
16 policiers se sont comportés? Les policiers dans
17 d'autres provinces l'ont fait et pourquoi nous ici,
18 au Québec, on n'a rien entendu d'excuses? Selon
19 nous, la Sûreté du Québec a toléré des situations
20 d'intimidation parce que cela visait les femmes
21 autochtones. En tant qu'employeur de la Sûreté du
22 Québec, aurait pu ordonner le retrait du bracelet
23 rouge de l'uniforme. Ça n'a pas été fait alors
24 qu'ils savaient quel effet ils avaient sur les
25 membres des communautés autochtones. Ils ont

1 essayé de convaincre, ils ont juste essayé de
2 convaincre les policiers de les enlever, juste
3 essayé, quand on a le pouvoir d'ordonner à leur
4 propre entité.

5 Il semble que le pouvoir de gestion de la
6 Direction de la Sûreté du Québec est grandement
7 restreinte par les pressions qu'exerce le syndicat.
8 Par ailleurs, la preuve démontre que les policiers
9 de Val-d'Or ont commis des actes de représailles à
10 la suite des dénonciations et que rien n'a été fait
11 par la Direction pour adresser ces pratiques qui,
12 selon nous, sont d'une gravité importante puisque
13 ce sont eux qui détiennent le pouvoir. Dans ces
14 cas précis, ils ont démontré que le système mis en
15 place pour protéger le public ne fonctionne pas
16 lorsqu'il s'agit des femmes autochtones. Des
17 mécanismes internes semblent défaillants. Le
18 commissaire de déontologie est inefficace de par la
19 prescription d'un an et de l'imposition de
20 conciliation et le nouveau mécanisme du BEI souffre
21 grandement d'un problème de représentativité.

22 D'ailleurs, le mémoire que l'APPQL a déposé,
23 on réprimande beaucoup Femmes Autochtones du Québec
24 de ne pas avoir fait de l'éducation sur le bracelet
25 rouge. J'en tombe encore de ma chaise. Je

1 représente les femmes autochtones au Québec. On
2 essaie de faire connaître les droits des femmes au
3 Québec et je n'ai pas à banaliser ces gestes
4 d'intimidation qui ont été faits envers les
5 populations autochtones. Ce n'est pas dans mon
6 mandat. D'ailleurs, c'est plutôt dans leur mandat
7 à eux d'avoir eu affaire à expliquer leur soutien à
8 ces pauvres petits policiers.

9 Ainsi, nous avons fait des recommandations
10 qui, selon nous, pourraient aider à créer, je dis
11 bien créer un début de confiance des femmes
12 autochtones envers les services de police,
13 l'importance d'un comité de suivi. La Commission
14 va clore bientôt, va faire sa rédaction justement
15 de travaux qui se sont faits. Je réitère encore,
16 un comité de suivi après la Commission. On a eu
17 l'expérience avec la Commission de vérité-
18 réconciliation, 96 recommandations ont été
19 ressorties mais qui a concrétisé les
20 recommandations? On a besoin de savoir ou d'avoir
21 un bilan de qu'est-ce qui va être concrétisé dans
22 les recommandations qui vont être ressorties de
23 cette Commission. Et n'oublions pas, si on veut
24 briser les formes coloniales et paternalistes, à
25 Femmes Autochtones du Québec, on a une façon de

1 travailler: l'inclusion des Premières Nations est
2 vraiment importante dans tout processus, que ce
3 soit des comités de travail, que ce soit des
4 comités qui ont de plus haut niveau, on a
5 l'expertise. Nous avons des anciens enquêteurs à
6 la retraite, nous avons des policiers, etc. Nous
7 avons... nous sommes parties, on est aussi autant
8 éduquées. Donc si on veut briser ce fameux
9 pattern, il va falloir qu'il y ait le processus de
10 consultation, de concertation et d'inclusion des
11 Premières Nations.

12 Arrêtez... qu'on arrête de décider pour nous
13 puis dire que, «... on connaît ce qui est bon pour
14 vous. » On parle de réconciliation, on n'est pas
15 rendus à la réconciliation tant et aussi longtemps
16 qu'il y aura pas une reconnaissance, tant et aussi
17 longtemps qu'il y aura pas une réparation et
18 ensuite peut-être on peut amorcer des formes de
19 réconciliation.

20 Les problématiques d'autofinancement de Femmes
21 Autochtones du Québec, on parlait justement qu'il y
22 a eu un temps où est-ce qu'on n'était pas présents
23 et on a eu des bonnes raisons. Le gouvernement du
24 Québec a mis sur pied une commission d'enquête en
25 ne pas analyser... en oubliant d'analyser que

1 certaines organisations autochtones n'ont pas
2 d'expertise juridique à l'intérieur propre de sa...
3 de son organisation, comme Femmes Autochtones du
4 Québec. Le gouvernement du Québec n'a même pas
5 pris en considération que des organisations OSBL ne
6 peuvent même pas se payer d'expertises juridiques.
7 On sait que la Commission est là depuis deux ans et
8 les gouvernements, eux, n'ont pas eu ce souci-là.
9 Trois avocats ont été assis ici pendant... du début
10 jusqu'à la fin sans se soucier qui va payer ces
11 avocats-là. Et nous, en tant qu'organisation
12 autochtone, on a eu ce souci, on ne pouvait plus
13 continuer. Et qui nous a sauvés? C'est pas le
14 gouvernement du Québec. Une partie, Secrétariat
15 aux affaires autochtones, en nous disant que:
16 « Arrêtez de demander, là » comme si on était en
17 train de quémander. Il y a une Commission de haute
18 importance qui est mise sur pied et personne veut
19 payer l'expertise juridique. C'est les Sœurs, la
20 Congrégation des Sœurs qui nous ont aidés à pouvoir
21 reprendre les travaux.

22 Et surtout quand le gouvernement du Québec
23 sait qu'il y a une seule organisation régionale au
24 Québec qui représente les femmes et dix nations au
25 Québec, on ne prend pas en considération de vouloir

1 financer son expertise juridique. Et de là...
2 (langue innue)... je dis toujours cette phrase-là:
3 (langue innue), je vois de loin. Je vois ce qui se
4 manigance toujours à l'arrière-scène. On te met
5 déjà au départ à l'échec quand eux peuvent se
6 permettre trois avocats. Trois avocats. On a eu
7 de la misère à... par chance que le *pro bono* existe
8 aussi des fois, hein, et que merci à Maître Miller
9 aussi d'avoir été participante ou compatissante de
10 ce... de ce côté-là.

11 Évidemment, dans le problème de
12 représentativité qu'on a eu à faire face, ça porte
13 à la disproportion encore avec les femmes
14 autochtones dans une position désavantageuse devant
15 le système. Les femmes de Val-d'Or, elles n'ont
16 même pas eu d'avocats. Pourquoi le gouvernement
17 n'a pas pensé à émettre ce service-là aux femmes?
18 La première recommandation que Femmes Autochtones
19 du Québec a faite à la Commission, c'était vraiment
20 que des femmes puissent avoir accès à un avocat.
21 La rapporteuse spéciale des Nations Unies nous a
22 également demandé si les femmes de Val-d'Or étaient
23 représentées par un avocat. Cette situation
24 rappelle les difficiles accès à la justice pour les
25 femmes autochtones et les organisations qui les

1 représentent.

2 Femmes Autochtones du Québec a déposé lors de
3 son témoignage le 14 septembre 2018 une suggestion
4 d'un tribunal spécialisé en agression sexuelle. Le
5 30 novembre 2018, on dépose encore dans le mémoire
6 en recommandation un tribunal spécialisé en
7 agression sexuelle. La suggestion est encore faite
8 à la Commission nationale le 10 décembre 2018 et on
9 insiste encore aujourd'hui. Hier, dans La Presse,
10 le gouvernement du Québec dont le Premier Ministre
11 Legault, dans La Presse, s'est montré ouvert à
12 créer un tribunal spécialisé en matière de violence
13 sexuelle et conjugale. La mise en œuvre, en
14 ajoutant l'inclusion du processus... dans ce
15 processus est vraiment importante et encore là,
16 c'est un rappel que ce n'est pas les gouvernements
17 qui ont suggéré ça.

18 Vous savez, il y a toujours ce pattern où est-
19 ce que des gens s'approprient des prises de
20 solution. Nous avons... depuis septembre qu'on
21 demande ce tribunal et croisons-nous les doigts, il
22 se concrétise. Je suis très sceptique aux paroles,
23 je suis très sceptique aux discours politiques. Je
24 suis... j'ai relu, j'ai vu plein de témoignages,
25 j'ai relu, j'ai lu les documents que je devais

1 lire, je me suis préparée à cette rencontre.
2 Encore là, hier, j'ai refait encore le même
3 processus et cette belle émotion, parce que c'est
4 vraiment une belle émotion que le Créateur nous a
5 donnée, c'est vraiment... je suis dans une émotion
6 de colère et de rage de toute cette injustice, de
7 l'impunité existante. Je suis en colère de ce
8 système de bluff. Je suis en colère de ce système
9 qui bluffe, qui fait semblant d'appliquer les
10 règles comme il se doit, juste pour bien paraître.
11 Des femmes ont dénoncé, on met sur pied une
12 Commission. Quelle va être la suite?

13 Faire semblant que tout va bien quand tout va
14 mal. On me pose toujours cette fameuse question:
15 comment les femmes vont regagner leur confiance
16 envers la justice? C'est pas à nous à Femmes
17 autochtones du Québec à apporter des solutions.
18 Est-ce qu'il y a eu des excuses envers les femmes
19 qui ont dénoncé la brutalité policière? Non.
20 C'est eux qui ont brisé la confiance des femmes.
21 Ce n'est pas Femmes Autochtones du Québec qui a
22 brisé la confiance des femmes. C'est ce qui s'est
23 passé et c'est pas à nous à faire regagner la
24 confiance auprès des femmes. Ils ont une
25 responsabilité à réparer ce qu'ils ont brisé.

1 Changer les choses ne sont pas par des lois,
2 Monsieur le Commissaire, mais bel et bien par une
3 volonté politique. Ils ont ce pouvoir et la
4 question que je me pose toujours dans tous ces
5 processus: est-ce qu'ils vont passer à l'action
6 pour apporter un vrai changement social? C'est une
7 des grandes questions. J'ai toujours resté
8 sceptique quand on parle du système où est-ce que
9 nous, les Premières Nations, on est confronté.
10 J'ai toujours eu ce doute, cette méfiance et je
11 suis dans une position où je n'ai pas le choix de
12 participer ou je n'ai pas le choix d'amener les
13 mêmes enjeux, d'amener les mêmes recommandations,
14 même si on sait qu'à la fin, c'est juste du
15 paraître.

16 Est-ce que le gouvernement du Québec va
17 s'engager à concrétiser et à apporter un changement
18 pour nous, les femmes, les femmes autochtones?
19 J'ai besoin d'être rassurée dans ce sens-là. J'ai
20 besoin qu'on puisse rassurer nos femmes. J'ai
21 besoin que nos femmes puissent se promener en toute
22 liberté et en toute sécurité comme il se doit.
23 J'ai besoin que le système s'applique lorsqu'elles
24 dénoncent surtout d'une entité qui doit protéger
25 les citoyens. On parle de la Sûreté du Québec et

1 je n'ai aucune crainte de nommer la Sûreté du
2 Québec. Cette Commission est née parce qu'il y a
3 eu de la brutalité et des abus des forces
4 policières.

5 Je vais laisser Maître Miller continuer avec
6 l'aspect juridique mais ça me fait du bien de me
7 défouler. Ça me fait du bien d'apporter des... des
8 faits concrets. On a réprimandé Femmes Autochtones
9 du Québec dans le mémoire des policiers parce que
10 j'ai pas fait l'exercice du bracelet rouge. Et je
11 le répète encore aujourd'hui, ça a été des formes
12 d'intimidation. On le... on le voit comme ça, on
13 le perçoit comme ça. Voilà. Je vais laisser
14 Maître Miller.

15 **LE COMMISSAIRE :**

16 Merci, madame Michel.

17 **MME VIVIANE MICHEL :**

18 Merci.

19 **LE COMMISSAIRE :**

20 Maître Miller, allez-y.

21 **Me RAINBOW MILLER :**

22 Donc comme madame Michel a dit, moi, je vais parler
23 plus du côté juridique. Évidemment, vous avez eu
24 notre mémoire et on a émis plusieurs
25 recommandations et bon, bien, je vais... je vais

1 reprendre un peu...

2 **LE COMMISSAIRE :**

3 Hum...hum.

4 **Me RAINBOW MILLER :**

5 ... expliquer sans relire le mémoire mais faire un
6 peu un résumé de nos positions. Donc je vais
7 commencer par les violences policières et après,
8 par le système de justice, comme il a été démontré
9 devant vous, Monsieur le Commissaire, l'inaction
10 des corps policiers et on parle beaucoup de
11 désintéressement face à la violence faite aux
12 femmes autochtones. C'est ce qui place ces femmes
13 dans des risques plus accrus à la violence. Mais
14 qu'en est-il lorsque ces policiers eux-mêmes, ce
15 sont eux qui exercent des violences physiques et
16 sexuelles sur ces femmes? La question qu'on se
17 pose est encore: qui va les protéger ces femmes?

18 Vous avez entendu des récits, des témoignages,
19 Monsieur le Commissaire, de profilage racial envers
20 les femmes, comme par exemple, la dame qui a
21 dénoncé, qui faisait ses études en techniques
22 policières et qui a traversé la rue de la mauvaise
23 manière et elle a reçu une contravention. Je pense
24 pas que vous et moi, si on traverse à Val-d'Or de
25 cette manière-là, on va recevoir une contravention,

1 Monsieur le Commissaire.

2 Et l'autre dame qui a témoigné qu'elle sortait
3 d'un bar, elle s'était chicanée, elle cherchait le
4 chemin. Elle va voir l'auto de police pour
5 demander le chemin et finalement, on la tourne de
6 bord et met les menottes, on l'apporte au poste et
7 on lui donne une contravention pour avoir bu en
8 public alors qu'elle sortait d'un bar. Elle
9 voulait juste marcher. Donc on a plein de cas
10 comme ça, Monsieur le Commissaire, devant vous, qui
11 démontrent qu'effectivement il y a du profilage
12 racial qui a eu lieu dans la région ici.

13 On a entendu aussi des témoignages de cure
14 géographique qui, selon moi, est une question de
15 profilage racial. C'est un... c'est quelque chose
16 qui est réservé, semble-t-il, aux Autochtones. Et
17 on a entendu aussi des témoignages et des récits
18 sur la brutalité policière, sur les agressions
19 sexuelles. Donc vous avez aussi entendu des
20 récits, Monsieur le Commissaire, sur des
21 représailles qui ont été faites à des femmes qui
22 ont dénoncé. Et comme c'est expliqué plus en
23 détail dans mon mémoire, Monsieur le Commissaire,
24 par exemple, le dossier numéro quatre, où la dame
25 elle a dit... elle a commencé à faire une plainte

1 et sa plainte visait brutalité et aussi
2 harcèlement. Et effectivement, on a... le policier
3 du SPVM a vérifié et elle a été journalisée trois
4 fois plus une fois qu'elle a posé sa plainte. Donc
5 selon nous, c'est une preuve que oui, ce qu'elle
6 disait était même accompagné d'une preuve
7 corroborante.

8 La question des représailles également dans le
9 mémoire, je relève le fait que madame Édith
10 Cloutier, lorsque les femmes ont commencé à
11 dénoncer, elle a envoyé des lettres et elle a
12 demandé que ces femmes-là soient protégées. Et il
13 semblait qu'il y avait un désintéressement. À un
14 moment donné, bon, elle a eu une rencontre mais
15 c'est l'État. Quand Femmes Autochtones, on évalue
16 toute la preuve, ce qu'on voit, c'est qu'il y a un
17 désintéressement. Quand c'est de la violence faite
18 à une femme autochtone, souvent, c'est banalisé.
19 Et selon nous, cela vient du racisme systémique et
20 le racisme systémique, on dit pas que... c'est
21 important parce que des fois je parlais avec soit
22 Viviane ou Josianne, elle disait: « C'est pas
23 discrimination, c'est racisme. » C'est important
24 ce mot-là. Oui, c'est pas un beau mot, racisme,
25 mais c'est ce qui se passe et c'est ce à quoi les

1 femmes autochtones doivent se buter souvent en face
2 des services publics.

3 Et comme vous le savez, Monsieur le
4 Commissaire, aucune accusation n'a été portée
5 contre des policiers de Val-d'Or et cette annonce a
6 eu un effet dévastateur sur les femmes autochtones
7 de Val-d'Or qui ont eu l'incroyable courage de
8 dénoncer publiquement la violence. Cette situation
9 inacceptable a exacerbé le manque de confiance déjà
10 présent, d'autant plus que les acteurs de ces actes
11 n'ont pas fait l'objet de sanctions significatives,
12 ce qui laisse planer un sentiment d'impunité.

13 Par ailleurs, il faut se rappeler, les Nations
14 Unies regardent ce qui se passe ici. Par exemple,
15 en mai 2016, le forum permanent sur les questions
16 autochtones des Nations Unies a soulevé la question
17 de la crise de Val-d'Or où il dit que les États
18 doivent prendre des mesures pour lutter contre le
19 phénomène spécifique des brutalités, violence et
20 discrimination policière systémique que subissent
21 les femmes autochtones comme par exemple, celles de
22 Val-d'Or, Canada.

23 Nous avons également rencontré la rapporteuse
24 spéciale des Nations Unies sur la violence faite
25 aux femmes autochtones en avril 2018, lors de son

1 passage à Montréal, et celle-ci nous a posé des
2 questions spécifiques sur la question de Val-d'Or.
3 Selon le droit international et selon aussi le
4 droit national, les États ont l'obligation de
5 protéger les femmes autochtones. Selon la
6 déclaration des Nations Unies sur le peuple des
7 droits autochtones, à l'article 28, paragraphe 2,
8 c'est écrit que:

9 « Les États prennent des mesures en
10 concertation avec les peuples autochtones
11 pour veiller à ce que les femmes et les
12 enfants autochtones soient pleinement
13 protégés contre toutes les formes de
14 violence et de discrimination et
15 bénéficient des garanties voulues. »

16 Il est clair, en droit international, que
17 l'État doit veiller à la sécurité des femmes
18 autochtones. Également, en droit international, il
19 y a un principe qui s'appelle le « *Due diligence* »
20 qui est maintenant reconnu comme un droit
21 coutumier. Mais qu'est-ce qui arrive lorsque ce
22 sont des agents de l'État qui sont la source de
23 cette insécurité? Il s'agit de l'obligation du
24 gouvernement du Québec de veiller à ce que ces
25 agents policiers protègent les femmes autochtones.

1 Par ailleurs, lorsqu'un policier commet un acte
2 d'agression sur une femme autochtone, il est de la
3 responsabilité du gouvernement de s'assurer qu'il y
4 ait des mécanismes de protection du public qui
5 soient efficaces et que des sanctions soient
6 imposées.

7 Le Comité des Nations Unies sur l'élimination
8 de la discrimination contre les femmes, le CIDA
9 qu'on appelle, dans son rapport qui concerne le
10 Canada, indique l'importance d'avoir des mécanismes
11 de plaintes indépendants et vigoureux afin de
12 rétablir la confiance des femmes autochtones envers
13 les services policiers. En anglais:

14 "That the guarantees of independent are
15 insufficient is reflected by the fact
16 that investigations into the misconduct
17 of national police officers can be
18 carried out by the national police
19 itself. The police cannot protect
20 aboriginal women effectively without a
21 more robust complaints mechanism as an
22 essential component of ensuring trust."

23 Les mécanismes de protection du public au
24 Québec, selon nous, contre les abus policiers sont
25 inefficaces pour protéger les femmes autochtones.

1 D'ailleurs, comme on a vu dans les dossiers de
2 Val-d'Or, phase 1 et phase 2, les plaintes au
3 criminel, tout ce que nous on peut voir... tout ce
4 qu'on peut conclure est que le système de justice
5 est pas adapté aux réalités et le fardeau hors de
6 tout doute raisonnable est un obstacle encore plus
7 insurmontable lorsqu'il s'agit des femmes qui font
8 l'objet de racisme systémique et qui ne sont pas
9 protégées contre les représailles.

10 Je vous invite, Monsieur le Commissaire à
11 consulter également le rapport de Maître de Maître
12 Fanny Lafontaine. Si vous regardez à la fin de son
13 rapport, elle fait le résumé des 37 dossiers de la
14 phase 1. Et dans ce document, vous allez pouvoir
15 vérifier que sur 37 dossiers, il y a dix femmes qui
16 ont décidé de ne pas continuer leur plainte ou de
17 retirer leur plainte. Selon nous, cela démontre à
18 quel point elles ne font pas confiance au système
19 pour les protéger.

20 Au Québec, après de nombreuses années où les
21 organismes de défense des droits ont demandé un
22 mécanisme indépendant pour enquêter sur les
23 policiers, le BEI a été mis sur pied dans toute la
24 foulée des dénonciations des femmes autochtones de
25 Val-d'Or. Le DBEI doit s'assurer de la

1 représentativité au sein de leurs enquêteurs. Or,
2 présentement, comme madame Joke a témoigné, elle a
3 dit que... elle a avoué que, bon, présentement, il
4 y a beaucoup plus d'enquêteurs parce que les
5 enquêteurs civils doivent être formés. Mais depuis
6 septembre 2018, il faut le rappeler que le BEI sera
7 l'entité sera chargée d'enquêter sur toute plainte
8 de nature criminelle qui vise un policier en
9 fonction et qui concerne un individu issu des
10 Premières Nations. Or, il n'y a pas encore
11 d'enquêteurs venant des Premières Nations au BEI.
12 Il y a une agente de liaison autochtone qui a été
13 embauchée, ce qui est une avancée importante. Par
14 contre, c'est important de mentionner qu'elle n'a
15 pas de pouvoir décisionnel sur les enquêtes.

16 Donc pour créer un début de confiance, comme
17 madame Michel a dit, selon nous, il devrait y avoir
18 un processus. C'est primordial que les enquêteurs,
19 premièrement, il y ait un processus parallèle ou
20 rapide où on puisse engager des enquêteurs issus
21 des Premières Nations. Mais effectivement, aussi,
22 des femmes de préférence si on veut que les femmes
23 se plaignent. Dans tous les travaux que Femmes
24 Autochtones du Québec a faits, il ressort que les
25 femmes se sentent plus à l'aise avec une femme. Et

1 effectivement, aussi ce qui est souvent demandé, si
2 on a le BEI, Monsieur le Commissaire, c'est que ça
3 a toujours été la demande qu'il y ait une
4 représentativité au niveau des enquêteurs qui
5 viennent de la société civile. C'est de cette
6 manière-là que le public a plus confiance au
7 processus.

8 Également, comme dans le mémoire l'indique,
9 selon nous, le mécanisme de plaintes au Commissaire
10 à la déontologie est inefficace pour les femmes
11 autochtones. Premièrement, la prescription est
12 d'un an. Par exemple, dans les dossiers des femmes
13 de Val-d'Or, la majorité des femmes ne pouvaient
14 pas porter une plainte car leur recours était déjà
15 prescrit. Et selon la Loi sur la police qui traite
16 du processus en déontologie au Québec, le
17 Commissaire en déontologie peut imposer une
18 conciliation. Donc... et dans d'autres cas, dans
19 certains cas peut décider qu'il n'y a pas une
20 conciliation mais il peut le décider. Donc si la
21 victime ne veut pas ce mode de règlement, elle doit
22 s'opposer par écrit, ce qui peut avoir pour effet,
23 selon nous, de décourager les plaignantes, qu'elles
24 abandonnent leurs plaintes.

25 Dans certains cas, le Commissaire peut décider

1 de ne pas faire de conciliation. Mais pour nous,
2 ce processus-là de conciliation est pas adapté à
3 des plaignantes autochtones, surtout que la
4 conciliation, selon nous, devrait pas être imposée
5 quand il y a une problématique, là, de
6 disproportion de pouvoir. Et en plus, dans le
7 processus de déontologie, bien, les plaintes
8 doivent être par écrit, en français ou en anglais.
9 Donc encore un autre obstacle pour que les femmes
10 autochtones puissent acheminer des plaintes à ce
11 niveau-là.

12 Devant vous, Monsieur le Commissaire, on a
13 quand même... il y a eu une certaine preuve sur les
14 mesures disciplinaires. On a posé des questions et
15 on a plusieurs cas qui démontrent que le système
16 interne est inefficace. Il ne fonctionne pas. Par
17 exemple, le cas du policier numéro 63, vous avez
18 entendu la première preuve, Monsieur le
19 Commissaire, à Malioténam où on a parlé d'un
20 policier qui avait mis une laisse à un... une
21 laisse de chien à un monsieur et que ça avait été
22 filmé. Et dans ce cas-là... ce cas-là, c'est
23 vraiment intéressant parce qu'il démontre que
24 finalement la justice pour les autochtones, elle
25 n'existe pas. C'est seulement lorsqu'il y a eu un

1 enquêteur de Radio-Canada qui a appelé, que, là, le
2 chef de police qui avait reçu trois plaintes
3 antérieures par la dame qui est venue témoigner,
4 là, finalement, le policier, il est parti. Les
5 gens de la communauté ne le savaient pas mais les
6 travaux de votre Commission ont réussi à démontrer
7 que ce même policier-là s'est retrouvé à Maniwaki.
8 Il a fait l'objet d'une plainte pour avoir cassé la
9 jambe d'une femme. Et Maître Crépeau dans ses
10 questions à la SQ a mentionné que vous avez encore
11 fait une autre enquête supplémentaire avec le
12 Commissaire déontologie et ce policier-là avait
13 déjà eu dix plaintes en déontologie contre lui.

14 Donc nous, la question qu'on se pose: qu'est-
15 ce qu'il fait là ce policier-là? Comment est-ce
16 que le système n'a pas détecté que c'était un
17 policier, selon nous, dangereux? Un homme, un
18 policier, avec tout le pouvoir qu'il a, qui met une
19 laisse de chien à un individu, ne devrait pas
20 travailler dans les forces de l'ordre. Donc ça,
21 c'est un cas spécifique qui démontre à quel point
22 le système interne ne fonctionne pas.

23 Vous avez aussi, Monsieur le Commissaire, la
24 dénonciation... monsieur Vicaire qui est venu
25 parler qu'en 2013, alors que des femmes sont allées

1 voir la Chef du Lac Simon et la Chef du Lac Simon
2 est venue parler à monsieur Vicaire, monsieur
3 Vicaire s'est rendu à son supérieur immédiate, le
4 Capitaine Belaskie lui a fait part... et là, ce
5 qu'on a demandé en audience à la SQ: est-ce qu'il
6 y a eu des suivis, une trace? Il y a pas de trace
7 papier. Donc pour nous, c'est vraiment très
8 inquiétant de savoir qu'il y a eu des actions qui
9 ont été dénoncées et que selon la preuve, on nous a
10 pas apporté de preuve comme quoi il y aurait eu
11 d'autres actions qui ont été faites. On n'a pas la
12 preuve que... on a la preuve, en fait, que rien n'a
13 été fait. Donc pour nous, c'est très, très
14 inquiétant et on se pose la question pour le futur
15 qu'est-ce qui va arriver s'il y a une situation
16 similaire et qu'il y a un Capitaine quelque part
17 qui reçoit telle preuve, qu'est-ce qui va être
18 fait? Parce qu'à ce qu'on sait, les Normes
19 professionnelles n'auraient pas été avisées, là, de
20 cette question-là. Donc selon nous, ces cas-là,
21 votre Commission, Monsieur le Commissaire, a réussi
22 à déceler que le système interne de la SQ ne
23 fonctionne pas. En tout cas, nous, on n'a pas
24 confiance avec ce système-là. On voit
25 spécifiquement qu'il y a des trous, c'est comme une

1 passoire.

2 Vous avez eu le cas de madame Caroline Henri.
3 Elle est venue témoigner, elle a dit qu'elle a fait
4 trois plaintes par le système informatique et
5 qu'elle n'a jamais reçu de... de suivi. Il a fallu
6 qu'elle se rende au poste et même qu'elle s'est
7 rendue au poste, le policier lui a dit... bien
8 c'est un témoignage de cure géographique. Le
9 policier lui a dit: « Bien, t'es rentrée dans
10 l'auto de ta propre volonté » donc c'est même
11 pas... Il aurait même pas pris sa plainte. Il a
12 fallu qu'elle demande de parler au supérieur et là,
13 le supérieur lui a envoyé le numéro du... de
14 l'enquêteur du SPVM. Mais l'enquêteur du SPVM,
15 c'est une unité qui a été... une unité spéciale,
16 qu'on pourrait dire, qui a été mise sur pied parce
17 que les femmes ont dénoncé. Si les femmes auraient
18 pas dénoncé, est-ce que madame Henri... est-ce
19 qu'on aurait même pris sa plainte? Donc tous
20 ces... tous ces témoignages-là démontrent à quel
21 point le processus interne de prise de plainte ne
22 fonctionne pas.

23 On a posé aussi des questions sur l'article
24 260 de la Loi sur la police qui oblige un policier
25 de dénoncer un confrère s'il a connaissance d'un

1 acte criminel ou de nature déontologique. Selon
2 nous, ce mécanisme-là n'est pas optimisé. C'est un
3 mécanisme qui est dans la loi, qui est là pour
4 protéger le public. D'ailleurs monsieur Jean-
5 Pierre Pelletier qui était Chef du poste de police
6 144 de Val-d'Or, lorsqu'on lui a posé la question
7 si pendant le temps qu'il était chef de ce poste de
8 police-là il aurait reçu des plaintes en vertu de
9 l'article 260. Il a dit que non. Et vous le
10 savez, Monsieur le Commissaire, c'était une période
11 charnière, là, il était Chef de ce poste-là de 2010
12 à 2015. C'est une période où il y avait eu beaucoup
13 d'actes qui ont été dénoncés dans la phase 1.

14 Donc ça démontre encore une fois que ce
15 système ne fonctionne pas. Et une des
16 recommandations qu'on fait, c'est que ce soit «
17 enforced » vraiment. Il faudrait que ce processus-
18 là, le ministère de la Sécurité publique décide
19 qu'il fonctionne parce qu'il y a toujours des
20 manières. Et il y a aussi, Monsieur le
21 Commissaire, quand monsieur Vicaire a fait la
22 dénonciation, il a expliqué dans son témoignage que
23 lorsqu'il était allé voir le Capitaine Belaskie, le
24 Capitaine Belaskie a dit un nom, comme s'il savait
25 de qui il parlait. Pour nous, ça, c'est vraiment

1 très inquiétant qu'il y a rien qui a été fait.

2 Vous savez le nom qui est dedans.

3 **LE COMMISSAIRE :**

4 Je comprends.

5 **Me RAINBOW MILLER :**

6 On ne peut pas le divulguer. Mais juste sur ça,
7 Monsieur le Commissaire, je vous demanderais de
8 continuer l'enquête. Je sais pas si vous pouvez le
9 faire mais si vous pouvez pas le faire, je vous
10 demanderais de faire une recommandation qu'il y ait
11 une Commission d'enquête sur ce point-là parce que
12 si c'était des belles petites filles à Westmount
13 qui auraient reçu des abus d'un policier, puis
14 qu'on aurait dénoncé et que personne aurait rien
15 fait et que, là, le public aurait eu cette
16 information-là, on aurait dit: « Ça a pas de bon
17 sens, il faut qu'on vérifie. » Pour nous, c'est
18 vraiment très, très, très inquiétant cette
19 situation-là. Donc on considère que ce point-là
20 devrait... il devrait y avoir une enquête publique
21 sur ça parce que non seulement ça démontre qu'il
22 n'y a eu... il y a eu une inaction mais ça démontre
23 encore que le système interne ne fonctionne pas.

24 Et je sais pas, Monsieur le Commissaire, si
25 vous avez eu le temps de voir dans... dans mon

1 mémoire, je vous ai référé à un rapport qui a été
2 fait en Ontario par un juge de la Cour d'Appel qui
3 a évalué les mécanismes de plaintes du public de
4 l'Ontario. Ça, ça serait une recommandation. Je
5 sais pas, Monsieur le Commissaire, si vous, vous
6 avez le pouvoir de faire cette recommandation-là,
7 mais il faudrait vraiment que le gouvernement du
8 Québec fasse une évaluation de tous les mécanismes
9 de protection du public parce que votre Commission
10 a permis, Monsieur le Commissaire, de démontrer à
11 quel point ils sont défaillants.

12 Et nous avons mis dans notre mémoire,
13 évidemment il y a encore beaucoup de questions que
14 nous avons face à tout le système interne de la
15 police. Donc on reste encore avec des
16 questionnements, Monsieur le Commissaire. Il y a
17 beaucoup de choses qui doivent être faites de la
18 part du gouvernement pour commencer un début, créer
19 un début de confiance. Donc pour nous, on considère
20 qu'il devrait y avoir cette enquête et on a quand
21 même fait certaines recommandations de choses qui,
22 selon nous, devraient changer.

23 Dans le recueil des recommandations qu'on a
24 faites, Monsieur le Commissaire, la première
25 c'était de mettre des mesures en place pour

1 éradiquer la violence policière envers les femmes
2 autochtones. Et cette recommandation-là, l'autre,
3 ça vient des familles et des familles ou des femmes
4 qui ont vécu des violences policières. Il y a eu
5 des rencontres avec eux. Les femmes autochtones
6 victimes d'abus policiers rassemblées par FAQ nous
7 ont exprimé leurs besoins en matière de services
8 culturellement sécurisants par rapport au système
9 judiciaire. Elles demandent que le besoin... elles
10 expriment plutôt le besoin de simplifier les étapes
11 du processus judiciaire qui sont éprouvantes pour
12 les victimes, besoin d'être accompagnées et
13 soutenues par une personne autochtone dans tout le
14 processus judiciaire et besoin de mandater
15 quelqu'un de neutre qui serait en charge à long
16 terme de faire le suivi de tout le processus de
17 plaintes.

18 Il y a madame Caroline Henri aussi qui vous a
19 fait une recommandation lorsqu'elle a témoigné.
20 Elle disait que les policiers, selon elle,
21 devraient avoir une bonne évaluation psychologique
22 qui comprendrait des discussions aussi sur les
23 autres races, qu'est-ce qu'ils pensent des autres
24 races. J'utilise ce terme-là parce que c'est ses
25 mots, là. Pour le ministère de la Sécurité

1 publique, il devrait y avoir une mise en place des
2 mesures drastiques pour s'assurer de l'efficacité
3 des mécanismes de protection du public et effectuer
4 des réformes, si nécessaire, afin de lutter contre
5 l'impunité.

6 Un amendement au Code de déontologie et au
7 Code de discipline pour inclure l'obligation de
8 dénonciation à l'article 260 de la Loi sur la
9 police et qu'il y ait une sanction aussi s'il y a
10 un défaut. Que le ministère de la Sécurité
11 publique recueille des statistiques pour vérifier
12 l'efficacité de ce mécanisme afin d'identifier les
13 postes de police qui ne génèrent aucune plainte en
14 vertu de l'article 260 de la Loi sur la police. Il
15 devrait aussi y avoir une élaboration d'un
16 protocole d'intervention policière spécifique aux
17 femmes autochtones, comme par exemple, il devrait y
18 avoir un modèle d'intervention pour les femmes
19 autochtones.

20 Il devrait y avoir, par exemple, un rapport
21 d'événement propre aux femmes autochtones,
22 prioriser que les femmes... lorsqu'une femme
23 autochtone ou une fille autochtone disparaît, que
24 ça soit une priorité dans leur intervention. Étant
25 donné, bon, on a les deux Commissions ici, Monsieur

1 le Commissaire, votre Commission, l'ENFADA,
2 vraiment, ça l'a... ce qui a ressorti de la preuve,
3 c'est que les femmes autochtones sont très à risque
4 des violences, beaucoup plus à risque. Donc elles
5 devraient être priorisées.

6 Et aussi, il devrait y avoir un mécanisme pour
7 qu'une exception puisse être prise. Si une femme
8 autochtone dépose une plainte pour agression, bien
9 qu'elle soit pas arrêtée s'il y a un mandat d'arrêt
10 contre elle. C'est souvent une chose, comme vous
11 avez eu plusieurs témoignages devant vous, Femmes
12 Autochtones dit: « Dénoncez, dénoncez. - Elles
13 arrivent pour dénoncer puis finalement, c'est elles
14 qui se retrouvent d'aller au poste. Donc ça,
15 effectivement, si les femmes entendent ça, bien,
16 celles qui voulaient dénoncer vont probablement
17 dire: - Bien, je vais pas dénoncer, je vais peut-
18 être me retrouver au poste. »

19 D'encourager le pouvoir aussi discrétionnaire
20 des policiers en leur informant des situations
21 particulières des femmes autochtones que la
22 judiciarisation d'une femme autochtone pourrait
23 aussi entraîner la prise en charge de ses enfants
24 par la DPJ, qu'ils le sachent ça. De prendre en
25 considération aussi l'historique du couple lorsque

1 le conjoint était historiquement violent ou est
2 historiquement violent et qui tente de porter une
3 plainte contre une femme. Et l'importance de
4 traiter avec sérieux une demande de protection des
5 femmes qui dénoncent un acte d'agression et
6 effectivement, il y a plusieurs autres choses mais
7 on... c'est quelques points qu'on considère qui
8 devraient être dans un protocole d'intervention
9 policière pour les femmes autochtones.

10 Une autre des recommandations, Monsieur le
11 Commissaire, que nous avons faite dans notre
12 mémoire, ce serait la création d'un ordre
13 professionnel pour les policiers afin d'assurer la
14 qualité de leurs interventions. Selon nous, un
15 ordre professionnel pourrait protéger le public
16 contre des abus policiers et il a été également...
17 c'est une recommandation qui a été faite par le
18 juge de la Cour d'Appel, Michael Tulloch dans le
19 document que j'ai référé plus tôt où le fait que
20 l'évaluation, lui, il disait: « C'était pas dans
21 mon mandat mais je fais la recommandation qu'il
22 devrait y avoir la création d'un ordre
23 professionnel. »

24 Et aussi, Monsieur le Commissaire, une des
25 raisons que nous faisons cette recommandation-là

1 est que dans le cas... le cas des femmes de Val-
2 d'Or, la crise de Val-d'Or, on a vu à quel point le
3 syndicat peut exercer vraiment des pressions et on
4 se demandait même, à un moment donné, c'est qui qui
5 avait le pouvoir de gestion, là. Donc selon nous,
6 un ordre professionnel pourrait redresser la
7 qualité des services policiers tout en permettant
8 les plaintes du public de procéder sans que les
9 syndicats puissent exercer des pressions sur les
10 employeurs.

11 Et en déontologie policière, nous avons
12 démontré à quel point nous considérons qu'il y a
13 des lacunes. Selon nous, la prescription d'un an
14 devrait être changée à trois ans et la
15 conciliation... la conciliation, ça devrait être à
16 la demande du plaignant, pas imposée par un
17 Commissaire. Et aussi qu'il y ait un service
18 d'aide mobile pour les autochtones pour faire la
19 promotion du service et d'aider à remplir aussi les
20 formulaires. Pour leur bureau d'enquête
21 indépendant, le BEI, comme j'ai expliqué plus tôt,
22 ça serait important qu'il y ait un... d'amender la
23 loi et le règlement de sélection pour qu'il y ait
24 un processus éminent d'embauche parallèle pour des
25 enquêteurs issus des Premières Nations. Et aussi

1 afin d'accroître la représentativité au sein du
2 BEI, le quorum prévu par la loi dans le processus
3 de sélection devrait être amendé pour qu'un des
4 membres décideurs, celui qui choisit les
5 enquêteurs, vienne de la société civile et non pas
6 un quorum de gens qui viennent de la fonction
7 publique. Pour nous, ça l'aiderait à démontrer
8 qu'il y a plus une représentativité, bon, des deux
9 groupes.

10 Et afin de maintenir l'apparence
11 d'impartialité, il y a plusieurs cas devant vous,
12 Monsieur le Commissaire, où lorsqu'il s'agissait
13 des cas de brutalité policière, on demandait une
14 analyse de l'application de la force et c'est
15 toujours fait par un policier. Donc pour le BEI,
16 effectivement, on considère que les analyses de
17 l'application de la force devraient être faites par
18 un expert civil et non pas un autre policier parce
19 que sinon on retourne à la case départ. Si on a
20 demandé que ça ne soit pas des policiers... que des
21 policiers qui enquêtent sur des policiers, si
22 l'analyse de l'application de la force est faite
23 par un policier, bien, on a vu souvent dans les cas
24 qui étaient portés devant vous, ils disent toujours
25 que la force était nécessaire.

1 Donc voici les recommandations que nous avons
2 faites pour le système des services policiers. En
3 ce qui concerne le système de justice, Femmes
4 Autochtones considère qu'il n'est pas adapté aux
5 femmes autochtones. Si l'on veut que les cycles de
6 violence cessent, il faut que le système de justice
7 soit adapté pour recevoir les dénonciations des
8 femmes autochtones. Lorsqu'elles décident de
9 dénoncer, le système de justice actuel n'est
10 simplement pas accueillant pour les femmes
11 autochtones. Trop souvent elles sont revictimisées
12 lorsqu'elles décident d'intenter des recours
13 judiciaires. Elles font face au désintéressement
14 ou des stéréotypes de la part des différents
15 acteurs du système judiciaire. Mais pourtant,
16 elles sont nombreuses à être judiciarisées. Elles
17 sont présentement surreprésentées dans les prisons
18 au Québec.

19 Mais malgré la surjudiciarisation des membres
20 des Premières Nations, les crimes contre les femmes
21 autochtones perdurent. Donc ça, ça démontre... on
22 peut faire le constat que le système de justice
23 actuel ne fonctionne pas, à protéger adéquatement
24 les filles et les femmes autochtones. Nous croyons
25 que de nombreuses mesures pourraient augmenter les

1 chances de succès et aussi, j'ai pas le mot en
2 français mais le « *empowerment* » des femmes
3 autochtones qui se retrouvent dans le système de
4 justice. Évidemment, celles-ci, en raison des
5 facteurs historiques et socio-économiques, se
6 retrouvent trop souvent dans une situation
7 désavantageuse lorsqu'elles se retrouvent au sein
8 du système judiciaire. De telles mesures auraient
9 pour effet de les remettre en position de force
10 lorsqu'elles affrontent un système judiciaire qui
11 n'est pas accueillant pour une personne qui fait
12 l'objet de stigmatisation.

13 Donc pour créer un début de confiance, il
14 serait important qu'il y ait des programmes de
15 sensibilisation et d'information pour les femmes
16 autochtones sur le processus juridique entourant
17 une situation, par exemple, de violence. La
18 création d'une clinique d'aide juridique pour les
19 femmes autochtones au Québec, il s'agit encore,
20 Monsieur le Commissaire... bien il s'agit d'une
21 partie du témoignage de madame Michel le quatorze
22 (14) septembre où on expliquait comment est-ce que
23 la création d'une clinique d'aide juridique
24 pourrait remettre ces femmes dans une certaine...
25 dans un balancement, là, de force, là, en anglais «

1 *power and balance* », redonnerait un petit peu...
2 pourrait aider ces femmes-là à avoir un peu plus de
3 "empowerment" et faire valoir leurs droits. C'est
4 important qu'elles puissent faire valoir leurs
5 droits. Selon nous, ce serait une des... bien, un
6 début de reprise en charge et lorsqu'il y a une
7 situation de violence, si elle a des avocats, par
8 exemple, qui sont des femmes autochtones qui
9 peuvent les représenter dans des cas de violence
10 conjugale, toutes les sortes, là, de recours, eh
11 bien, ça l'envoie aussi un message aux gens qui
12 sont dans le système. Là, cette femme-là va être
13 représentée, vous devez respecter ses droits mais
14 ça envoie, à un moment donné, un message aux autres
15 que s'il y a un acte de violence qui est fait, ces
16 femmes-là, elles vont avoir une aide juridique pour
17 les protéger.

18 Que le gouvernement du Québec finance des
19 services de prestation d'avis juridiques
20 indépendants aux survivantes d'agressions
21 sexuelles, comme ils ont fait en Ontario lorsqu'une
22 femme aimerait déposer... bien, si elle a fait
23 l'objet d'une violence sexuelle, elle pourrait
24 aller voir un avocat de son choix et pourrait lui
25 donner quelles sont ses optiques dans le système et

1 elle pourrait décider de manière éclairée qu'est-ce
2 qu'elle veut faire. Donc selon nous, ce serait
3 vraiment un programme qui pourrait aider les femmes
4 lorsqu'elles décident de porter plainte pour des
5 agressions sexuelles.

6 La mise sur pied d'un projet de "*independent*
7 *legal representation*", "*l'Independent legal*
8 *representation*, de plus en plus dans le monde, les
9 femmes demandent que les lois sur les agressions
10 sexuelles soient amendées, changées. Et c'est
11 tout... il s'agit d'une vague où les femmes
12 vraiment elles veulent s'attaquer à cette question-
13 là. Et ce qui ressort, c'est que les femmes,
14 lorsqu'elles doivent aller dans le système
15 judiciaire pénal, par exemple, dénoncer une
16 agression sexuelle, bien l'avocat qui les
17 représente, c'est l'avocat de la Couronne et la
18 première chose qu'il leur dit: « Je vous représente
19 pas vos intérêts, je représente l'intérêt de
20 l'État. » Donc pour une femme autochtone,
21 imaginez, déjà elle n'a pas confiance au système de
22 justice, elle n'a pas confiance à l'État. Donc ce
23 que nous on propose, c'est qu'un projet soit mis
24 sur pied pour permettre les femmes avoir une
25 représentativité plus accrue dans tout le

1 processus, que ça commence au poste de police et
2 partout dans... lorsqu'elle doit faire face à
3 une... un cas... bien plutôt lorsqu'elle fait une
4 plainte en agression sexuelle et qu'elle doit aller
5 devant la cour.

6 Présentement, au Canada, il y a ce type
7 d'intervention-là qui est permis lorsque l'avocat
8 de la défense va demander, par exemple, accès aux
9 dossiers médicaux, aux dossiers de *counseling*. À
10 ce moment-là, une victime a le droit d'avoir son
11 propre avocat. Mais là, dans le cas des femmes
12 autochtones, c'est tout le temps une question de
13 qui va payer cet avocat-là aussi. Donc selon nous,
14 cette suggestion-là qui s'inscrit aussi dans toute
15 une vague, là, de femmes qui... qui dénoncent, qui
16 veulent que ça change pour elles pour... si on
17 aurait un projet comme ça où les femmes autochtones
18 pourraient être accompagnées dès le début avec leur
19 avocat qu'elles font confiance, augmenterait non
20 seulement la chance que les femmes décident de
21 dénoncer mais aussi probablement même la chance de
22 succès du processus.

23 Et comme madame Michel a parlé au début, la
24 création d'une chambre criminelle pour les
25 agressions sexuelles. Selon nous, c'est important

1 cette chambre criminelle-là et il faudrait que
2 cette chambre-là... un tribunal comme ça soit...
3 reçoive de la formation spécifique sur les
4 agressions sexuelles mais aussi de la réalité des
5 violences faites aux femmes autochtones. Et cela,
6 pour nous, aurait un effet, selon nous, d'augmenter
7 la confiance de certaines plaignantes, pas toutes,
8 là, mais ça l'augmenterait les chances que ces
9 femmes-là puissent se rendre dans le système de
10 justice. Parce que selon l'abus... excusez-moi,
11 l'étude sur l'abus sexuel chez les Premières
12 Nations du Québec, 89.1% des victimes affirmaient
13 qu'elles ne voulaient pas dénoncer et qu'elles
14 refusaient de se rendre en justice. D'ailleurs ce
15 projet, comme madame Michel a dit, a déjà été
16 proposé mais on considère qu'il serait... ça serait
17 un pas de l'avant pour les femmes autochtones.

18 Et aussi une autre des recommandations que
19 nous avons faites qui se retrouve au mémoire, c'est
20 la formation des juristes sur les réalités
21 autochtones. C'est important. C'est important
22 qu'ils reçoivent une formation des spécificités des
23 agressions sexuelles sur les femmes autochtones et
24 qu'il y ait des formations poussées, telles que sur
25 la neurobiologie du traumatisme qui devraient être

1 données à ces procureurs afin de les équiper
2 adéquatement pour le procès ou lorsqu'ils
3 décideront de l'opportunité, oui ou non, s'ils vont
4 porter des accusations.

5 Et une autre des recommandations que nous
6 avons faites, ça serait que nous proposons un
7 projet de recherche avec le DPCP sur les obstacles
8 des femmes autochtones du système de justice parce
9 que la représentante du DPCP est venue témoigner,
10 elle a dit qu'ils ont déjà fait une recherche, par
11 exemple, à Montréal, vérifier s'il y avait de la
12 discrimination systémique. Et selon nous, on
13 aimerait... en tout cas, c'est une idée qu'on lance
14 comme ça, ça serait bien intéressant d'avoir le
15 point de vue du DPCP. Par exemple, la question qui
16 pourrait être posée: avec du recul, qu'est-ce qui
17 s'est passé dans les dossiers de Val-d'Or? Quels
18 sont les obstacles ou les anomalies qui ont été
19 observés par le DPCP?

20 Donc il serait aussi intéressant de faire une
21 recherche empirique à partir des données ethno-
22 raciales et voici les questions qui pourraient être
23 posées: est-ce que le taux d'accusation diffère
24 lorsqu'il s'agit d'un autochtone qui porte une
25 plainte contre un autre autochtone versus un

1 autochtone qui porte une plainte contre un non-
2 autochtone? Et quelles sont les raisons qui
3 expliquent les différences? Et est-ce qu'il existe
4 de la discrimination systémique dans le système de
5 justice envers les autochtones?

6 D'autres recommandations que nous avons mises,
7 Monsieur le Commissaire, au mémoire, effectivement,
8 ça concerne une question beaucoup plus globale. On
9 demande que le gouvernement du Québec s'engage à
10 mettre en œuvre la déclaration des Nations Unies
11 sur les droits des peuples autochtones en
12 consultation et en coopération avec les peuples
13 autochtones, ce qui implique la révision de ses
14 lois, règlements, politiques et autres actions
15 gouvernementales afin que ceux-ci soient conformes
16 à la déclaration. Il devra prendre toutes les
17 mesures nécessaires pour veiller à ce que les lois
18 provinciales soient compatibles avec la
19 déclaration. Et à cet effet, nous référons au
20 projet de loi C-262 de Roméo Saganash qui a été
21 déposé devant vous, Monsieur le Commissaire, qui
22 pourrait constituer un exemple à suivre pour
23 l'élaboration d'un projet de loi au Québec.

24 Nous considérons également que le gouvernement
25 du Québec devrait appeler le gouvernement fédéral à

1 mettre en œuvre un plan d'action nationale afin
2 d'aider financièrement les provinces vers leur
3 application des principes de la déclaration. Et
4 pour ce faire, des lois spécifiques pour lutter
5 contre la discrimination devraient être édictées.
6 Que le gouvernement du Québec reconnaisse le droit
7 des peuples autochtones à l'autodétermination et
8 qu'il s'engage à accompagner graduellement les
9 Premières Nations vers l'autonomie gouvernementale.
10 Les femmes autochtones doivent être consultées dans
11 ces démarches d'accompagnement vers
12 l'autodétermination afin de ne pas recréer les
13 systèmes paternalistes et sexistes, tels qu'ils
14 existent présentement. Donc voici ma part des
15 représentations.

16 **LE COMMISSAIRE :**

17 Oui, madame Michel.

18 **Mme VIVIANE MICHEL :**

19 Je tiens quand même... j'ai besoin d'eau.

20 **LE COMMISSAIRE :**

21 Oui, est-ce qu'on peut apporter de l'eau à madame
22 Michel? Ah! Vous en avez.

23 **Mme VIVIANNE MICHEL :**

24 Je tiens quand même à remercier la Commission, la
25 Commission provinciale de tout le processus qui

1 s'est fait, avec une structure vraiment... une
2 bonne structure, une structure très
3 professionnelle. Et en même temps, de donner de
4 l'espace justement où est-ce qu'on est. On a pu
5 avoir accès à dénoncer ces injustices ou ces
6 inégalités dans le système social des Premières
7 Nations où est-ce qu'on... on est confrontées,
8 nous, les Premières Nations. Merci du travail que
9 vous avez... que vous avez fait et qu'on va voir
10 aussi.

11 Je reconnais le travail qui a été fait de la
12 Commission et j'en suis vraiment... j'ai une
13 reconnaissance... ça a été une Commission de
14 qualité. Évidemment, Femmes autochtones du Québec
15 était là dans les débuts, elle a ouvert la
16 Commission. Elle ferme la Commission aujourd'hui.
17 Je suis très honorée de cette reconnaissance-là.
18 En même temps, Femmes autochtones du Québec va être
19 présente encore après la Commission. Nous sommes
20 une organisation qui va être très proactive pour
21 qu'il y ait un changement. On a déposé des enjeux.
22 On a déposé des recommandations et on va continuer
23 encore. Femmes autochtones du Québec est une
24 organisation proactive qui va pousser pour qu'il y
25 ait des résultats à un changement, qui va pousser

1 pour qu'il y ait des concrétisations pour la
2 sécurité de nos femmes.

3 Quarante-cinq ans d'existence pour Femmes
4 autochtones du Québec, c'est 45 ans de lutte, de
5 revendications, à montrer à l'ensemble du Québec
6 les enjeux qu'on subit encore aujourd'hui en tant
7 que Femmes autochtones du Québec. On est en deux
8 mille dix-huit (2018), quarante-cinq (45) ans et on
9 va être là encore demain et les autres années,
10 peut-être un autre cent (100) ans, d'autres vont
11 prendre la relève. Mais il ne faut pas qu'on
12 continue encore à dénoncer ces formes d'injustice,
13 il faut pas attendre un autre cinquante (50) ans,
14 c'est maintenant. C'est maintenant que le
15 gouvernement du Québec doit assumer et doit être en
16 mode action. C'est pas une question de combien ça
17 va coûter. C'est une question d'engagement
18 politique, c'est ce que Femmes Autochtones a
19 besoin, un engagement politique à apporter des
20 changements dans son système défaillant pour la
21 sécurité de nos femmes.

22 L'exercice que nous on va avoir, en tant
23 qu'organisation avec d'autres organisations, c'est
24 d'apporter une seule même voie. S'unir pour
25 pouvoir pousser à ce que ces recommandations-là

1 soient mises en action. On a un travail à faire
2 nous aussi, Femmes autochtones, et d'autres
3 organisations qui ont passé ici, qui sont
4 représentatives des autres nations. On doit s'unir
5 pour justement apporter ce changement. On a nous
6 aussi cet exercice-là. Et j'aimerais dire au
7 gouvernement du Québec que c'est juste un début de
8 lutte, c'est juste un début de revendications qu'on
9 est en train d'entamer maintenant, même si la
10 Commission finit aujourd'hui.

11 Femmes autochtones du Québec va être présente
12 et on va l'entendre partout. La meilleure arme que
13 Femmes Autochtones du Québec puisse se servir,
14 c'est pas la justice, c'est le côté médiatique où
15 est-ce qu'on est capables d'aller dénoncer. Il y a
16 quelque chose qui cloche dans ce système. Je vous
17 remercie... (inaudible).

18 **LE COMMISSAIRE :**

19 ... (inaudible). Merci Madame Michel. == Maître
20 Miller, est-ce qu'il y a autre chose?

21 **Me RAINBOW MILLER :**

22 Ça c'est personnel là, Monsieur le Commissaire. Je
23 voudrais vraiment vous remercier de votre ouverture
24 d'esprit. J'ai été là à plusieurs reprises puis,
25 ce que j'ai pu observer c'est que vraiment vous

1 écoutez les personnes puis on voyait que les gens
2 ça leur faisait du bien. Puis je veux vraiment
3 vous honorer, Monsieur le Commissaire, parce que
4 vous les avez écoutées les personnes. Puis,
5 excusez-moi, écoutez, vous les avez écoutées puis
6 quand ils finissaient, vous faisiez un résumé de ce
7 qu'ils ont dit. Ça, ça démontre que vous étiez
8 vraiment... vous les écoutiez. Puis je suis
9 certaine que vous avez apporté beaucoup de
10 guérisons dans la vie de ces gens-là. Je veux vous
11 remercier personnellement. Excusez-moi.

12 **LE COMMISSAIRE :**

13 On pourra aller faire ça ensemble après.

14 **Me RAINBOW MILLER :**

15 Oui. Voilà, c'est terminé.

16 **LE COMMISSAIRE :**

17 Merci beaucoup, Maître Miller. Je... madame Michel
18 terminait en disant: « Il est important... les
19 médias ont une importance pour faire connaître la
20 réalité. » Et avant d'aller plus loin, il y a des
21 gens des médias qui ont fait un excellent travail
22 au niveau régional, dans les endroits où on est
23 allé et plus particulièrement à Val-d'Or. Et j'ai
24 le goût de les nommer. Je pense à Émilie-Éva
25 Boudreau au début, Piel Côté puis Thomas Deshaies

1 pour la très grande partie. Leurs reportages
2 étaient sur les médias régionaux, la radio,
3 l'internet et on les retrouvait sur Espace
4 Autochtone la plupart du temps. Alors je pense
5 qu'ils ont contribué. Et quand il s'agit d'une
6 Commission d'enquête publique, bien publique, ça
7 veut dire faire connaître, ça veut dire diffuser,
8 sans ça, on irait se cacher dans un garde-robe et
9 c'est pas ce qu'on voulait faire. Bon. Peut-être
10 qu'il aurait pu y avoir plus de couverture à
11 certains endroits mais... mais il y a des gens
12 comme... que j'ai mentionnés qui ont fait un
13 excellent travail et je tiens à le souligner.

14 Madame Michel, tout comme le Grand Chef Bosum
15 et Maître Hurley et les gens du Conseil Cri ont
16 mentionné... ont fait référence au début de leur
17 présentation aujourd'hui au mandat de la Commission
18 qui était d'enquêter, de constater les faits, de
19 procéder à des analyses afin de faire des
20 recommandations quant aux actions correctives
21 concrètes, efficaces et durables à mettre en place
22 par le gouvernement du Québec et par les autorités
23 autochtones, en vue de prévenir ou d'éliminer,
24 quelles qu'en soient l'origine et la cause, toute
25 forme de violence et de pratiques discriminatoires,

1 de traitements différents dans la prestation des
2 services publics suivants aux Autochtones du
3 Québec: la police, la Justice, les Services
4 correctionnels, Santé et services sociaux et
5 Protection de la jeunesse.

6 C'est le mandat qui m'avait été donné le 21
7 décembre 2016. J'ai eu évidemment... madame Michel
8 disait: « C'est la fin » mais c'est la fin d'une
9 étape, l'étape des audiences publiques mais le
10 début d'une autre étape: la réflexion, la lecture,
11 la consultation et la rédaction d'un rapport avec
12 les recommandations qu'il y ait un comité de suivi.
13 Quelle sera sa nature? Bien on y réfléchit et
14 comme je disais aux gens du Grand Conseil des Cris,
15 je pense pas qu'il m'appartienne à moi de décider
16 comment les Autochtones seront représentés dans un
17 tel comité de suivi. Je pense que ce sera aux
18 Autochtones eux-mêmes de voir comment ils peuvent
19 être représentés. Quelle sera sa nature? Je
20 souhaite que ça ait des dents. Je souhaite que ça
21 puisse faire des... que ce soit pas simplement des
22 vœux pieux mais que ce soit des gens qui puissent
23 avoir un certain pouvoir de contrainte parce que la
24 Commission a été créée suite à des événements.
25 Bon. Qu'on les ait appelées les femmes de Val-

1 d'Or, les événements de Val-d'Or ou... il y a des
2 hommes d'ailleurs qui ont été victimes aussi de
3 circonstances difficiles. Et au cours de
4 l'enquête, on s'est rendu compte que c'était pas
5 seulement à Val-d'Or. Il y a eu des cas partout
6 dans la province.

7 Il y a eu sept cent soixante-cinq (765)
8 témoins qui ont été entendus depuis juin deux mille
9 dix-sept (2017). Madame Michel a été la première
10 témoin mais il y en a eu sept cent soixante-cinq
11 (765) dont deux cent soixante-dix-sept (277) sont
12 des témoins citoyens. Il y a eu des leaders, des
13 représentants d'organisations, d'organismes comme
14 Femmes Autochtones Québec, l'Assemblée des
15 Premières Nations, ces choses-là mais il y a eu des
16 leaders des communautés, des gens qui s'occupent de
17 services dans les communautés. Et deux cent
18 soixante-dix-sept (277) citoyens qui sont venus
19 raconter des choses dont ils ont été victimes. Je
20 dis bien victimes parce qu'il y en a pas beaucoup
21 qui sont venus me conter des histoires heureuses.
22 Et dans bien des cas, c'était des histoires
23 d'horreur. Maître Miller a référé à quelques cas
24 mais il y en a une multitude, à Val-d'Or comme
25 ailleurs.

1 Il y a eu en plus quatre cent vingt-trois
2 (423) déclarations déposées. Bon, il y a des
3 déclarations qui ont été déposées parce que les
4 gens souhaitaient nous donner des informations mais
5 ne souhaitaient pas être identifiés. Alors on a
6 déposé les déclarations avec une protection
7 d'identité, soit parce que c'était les cas de
8 Protection de la jeunesse ou soit parce que c'était
9 la volonté des témoins. Bon. Malheureusement, il
10 y a certaines personnes qui auraient peut-être aimé
11 être entendues mais, pour toutes sortes de
12 circonstances, de déplacements ou autres, ça a pas
13 été possible. Mais je tiens à assurer toutes ces
14 personnes que leurs déclarations sont considérées
15 par notre Service de recherche. Je vais toutes les
16 lire et il en sera tenu compte dans le rapport.
17 C'est comme si les personnes étaient venues
18 s'adresser à nous ici comme vous l'avez fait
19 aujourd'hui.

20 Il y a eu trente-huit (38) semaines d'audience
21 à travers ça depuis juin deux mille dix-sept
22 (2017). Il y en a eu à Val-d'Or évidemment, il y
23 en a eu à Montréal, quatre semaines à Montréal,
24 deux semaines à Québec, trois semaines à
25 Malioténam, deux semaines à Mistissini ou une

1 semaine et demie, une semaine à Kuujjuarapik, une
2 semaine à Kuujjuak et de façon à donner l'occasion
3 aux gens des diverses régions de pouvoir
4 s'adresser.

5 Il y a eu deux cents... je dirais plus de deux
6 cent cinquante-cinq (255) présentations avant qu'on
7 recueille et pendant qu'on recueillait les
8 témoignages par nos agents aux enquêtes, il y a eu
9 deux cent cinquante-cinq (255) présentations par
10 les gens qui s'occupaient de la coordination avec
11 les relations avec les Autochtones et aussi les
12 services publics. Les Centres d'amitié ont été
13 visités, les nations ont toutes été visitées et
14 presque toutes les communautés, incluant les
15 quatorze (14) villages inuits ont été visités par
16 des gens qui ont fait des présentations par nos
17 enquêteurs pour recueillir des déclarations et
18 accompagnés bien souvent par des gens de notre
19 équipe de Santé Mieux-Être parce que, et je pense
20 que j'apprends rien à personne ici, il y a des gens
21 très vulnérables qui ont voulu s'adresser à nous et
22 ils avaient besoin de support. Alors on s'est fait
23 un devoir d'avoir une équipe qui les laissait pas
24 comme des feuilles au vent, qui étaient capables de
25 les accompagner. Puis lors des témoignages, la

1 même chose, les gens qui s'assoient bien souvent
2 à côté d'eux pendant les témoignages, qui les
3 accompagnaient soit à côté mais je pense que Maître
4 Miller a eu connaissance de ça. J'aurais aimé que
5 Maître Miller soit là tout le temps mais vous nous
6 avez expliqué pourquoi ça a pas toujours été
7 possible. D'ailleurs, je pense que je vous avais
8 dit que ça me brisait le cœur quand vous étiez
9 arrivée à court de ressources.

10 Alors il y a eu vingt et un (21) mémoires de
11 déposés et il y a eu les représentations des
12 participants. Alors tout ça, ça fait un portrait
13 qui est le résultat du travail de l'équipe
14 d'environ quatre-vingt-dix (90) personnes qu'on a
15 eues, des gens qui s'occupaient des relations avec
16 les Autochtones, les services publics, les agents
17 aux enquêtes, le service de communication, les
18 procureurs, les greffières, tout le personnel qui a
19 travaillé et les traducteurs, ça a quand même de
20 l'importance. Il y a cinquante pour cent (50%) des
21 gens, des Autochtones au Québec qui ont l'anglais
22 comme autre langue. Je dis pas comme langue, comme
23 autre langue. En fait, il y a des gens qui ont le
24 français, l'anglais, alors c'était important
25 d'avoir ces traductions.

1 Alors nous avons eu le support aussi des
2 autorités autochtones. Je pense vous avez demandé
3 la création d'une Commission et je dois reconnaître
4 que nous avons eu le support. Vous nous avez pas
5 laissés comme des feuilles au vent, nous arranger
6 avec nos problèmes parce que seul, moi, je pouvais
7 aller nulle part. C'était impossible. C'était
8 impossible, il fallait qu'il y ait un lien de
9 confiance qui s'établisse entre les citoyens
10 autochtones, entre les autorités autochtones et la
11 Commission. Et je pense que j'ai été entouré de
12 personnes formidables. Je peux commencer à toutes
13 les nommer, il y en a tellement. J'en vois ici
14 aujourd'hui et vous allez en voir tout à l'heure à
15 la cérémonie de clôture. Ces gens-là ont, quant à
16 moi, fait la différence avec les autorités
17 autochtones, ce qui a fait que nous avons eu toutes
18 les déclarations, tous les témoignages dont je
19 faisais mention tout à l'heure.

20 Je vais être bref, c'est pas le moment de
21 faire le rapport. Je tiens à vous dire que, comme
22 disait Maître Miller, je vous ai écoutés, j'ai
23 écouté les gens, j'ai écouté les représentations,
24 j'ai pris connaissance des mémoires et je vais y
25 réfléchir. Je regarde seulement aujourd'hui le

1 mémoire du Grand Conseil des Cris et le mémoire de
2 Femmes Autochtones, si vous allez lire chacun vos
3 mémoires, vous allez vous rendre compte qu'il y a
4 beaucoup de points qui se rejoignent en ce qui
5 concerne les services de police, vos
6 recommandations basées sur des éléments de preuve
7 qui nous ont été apportés parce qu'évidemment, moi,
8 je peux pas arriver avec des recommandations qui
9 sortent de nulle part. Ça doit s'appuyer sur les
10 éléments de preuve qu'on a eus et vos
11 recommandations de part et d'autre correspondent à
12 ce qu'on a entendu. Ce sont des solutions pour
13 mettre fin à des situations qui... qui sont... je
14 vais être poli, je vais utiliser « situations
15 troublantes », c'est troublant. Il y a eu des
16 situations qu'on les appelle racistes,
17 discriminatoires, différentielles, quel que soit le
18 mot, c'est troublant. Et il y en a... il y a
19 certains cas, c'était même des situations
20 d'horreur, quant à moi, et je pense que je l'ai
21 utilisé le mot à quelques reprises.

22 Ça va nécessiter de l'éducation, de la
23 formation. J'irai pas plus loin là-dessus, vous
24 allez entendre parler de ça. Il y a eu les
25 problèmes de logement. Il y a eu la question des

1 Nations Unies, la déclaration des Nations Unies sur
2 les droits des peuples autochtones. Ce sont tous
3 des éléments qui... qui seront certainement parties
4 de ma réflexion et des rapports. Je tiens à vous
5 dire que je suis pas seul sur la planète, là, il y
6 a un Commissaire mais il y a une équipe de quatre-
7 vingt-dix (90) personnes qui a travaillé avec moi.
8 Et j'ai eu beaucoup de conversations, de
9 discussions avec toutes ces personnes. J'ai eu...
10 j'ai écouté les témoins mais j'ai eu des
11 conversations avec les témoins avant les
12 témoignages puis après les témoignages dans presque
13 tous les cas. Et j'ai mentionné à beaucoup de
14 personnes que même si les audiences publiques
15 étaient closes aujourd'hui, j'avais encore des
16 oreilles et des yeux, ce qui permettait d'entendre
17 et de lire.

18 Alors je vous invite, s'il y a des idées qui
19 vous viennent, les bureaux existent encore et il y
20 a encore des lignes de téléphone et des
21 correspondances et je serai toujours heureux
22 d'avoir de vos nouvelles. Et d'ailleurs, il y a
23 des grosses chances qu'à un moment donné on fasse
24 des consultations. Hein, j'irai pas pondre le
25 rapport tout seul dans un garde-robe, soyez assurés

1 de ça. J'ai une belle équipe, une équipe de
2 recherche qui est formidable. Je vois ici Suzy
3 Basile qui est avec nous et il y a des experts
4 qui... qui travaillent avec nous aussi et soyez
5 assurés que j'ai une bonne équipe qui va
6 travailler. Et vos commentaires seront toujours
7 bienvenus.

8 C'est certain qu'on doit reconnaître, ça a été
9 souligné aujourd'hui, le courage des femmes qui
10 avaient dénoncé et qui ont été en quelque sorte à
11 l'origine de ça. Ça a développé sur autre chose.
12 On m'a invité à ne pas noyer dans l'ensemble des
13 sujets couverts par la Commission, de ne pas noyer
14 la situation des femmes autochtones, celles de Val-
15 d'Or et les autres. Ça a sorti à Val-d'Or mais on
16 a appris au cours de l'enquête qu'il y a pas eu des
17 problèmes seulement à Val-d'Or, de pas noyer ça et
18 c'est important. La façon dont elles sont
19 vulnérables, que ce soit toutes les raisons qui ont
20 été mentionnées, que ce soit des questions de
21 langue, de vulnérabilité, de se retrouver dans des
22 situations où elles quittent la communauté, se
23 retrouvent en milieu urbain, sont isolées. Il y a
24 eu toutes sortes de circonstances qui ont été
25 racontées. Et le besoin d'abris pour les femmes, de

1 *shelters*, ça a été souligné et si je commence, je
2 finirai plus et vous aurez pas le temps de... on
3 n'aura pas le temps de procéder à la cérémonie de
4 clôture.

5 Je vais vous remercier encore une fois, vous
6 dire que je ne vous oublie pas. Je suis toujours à
7 l'écoute et l'essentiel de l'équipe pour permettre
8 de... de rédiger le tout est encore en place et
9 encore une fois, sans la participation des gens qui
10 ont eu le courage de venir s'exprimer, il y aurait
11 rien eu à faire.

12 Dans le fond, on me demandait d'écouter, de
13 constater, comme je le mentionnais, des faits.
14 Mais encore fallait-il que les gens les amènent les
15 faits, je pouvais pas les inventer. Et si on peut
16 être en mesure de vous écouter aujourd'hui relater,
17 arriver avec des recommandations et vos
18 recommandations basées sur des choses qui ont été
19 relatées à la Commission, c'est parce qu'il y a des
20 gens qui ont eu le courage de venir le dire. Et
21 ça, je veux les remercier et leur dire que j'espère
22 que je pourrai leur rendre dans le rapport et de
23 faire en sorte que ce soit un début, début
24 d'éléments constructifs. Quand madame Michel dit:
25 « Ça commence, c'est fini. C'est pas fini, on

1 va... on va... on a une lutte depuis quarante-cinq
2 (45) ans à Femmes autochtones Québec et on y va. »

3 Bien moi, si je peux avoir contribué à l'issue
4 de l'enquête qui va se terminer avec le dépôt du
5 rapport, ça termine pas aujourd'hui, c'est le
6 rapport qui va être la fin, si je peux avoir
7 contribué puis faire en sorte d'être un peu... de
8 relater ce que j'ai entendu puis que le
9 gouvernement a entendu. Comme vous disiez, madame
10 Michel, il y avait trois procureurs du gouvernement
11 presque tout le temps et je sais qu'ils ont suivi.
12 Maintenant, il y aura évidemment des choses qui
13 devront être faites. On va en recommander des
14 choses, soyez pas inquiets. Et on va espérer qu'il
15 y ait des changements puis que les Autochtones en
16 général, particulièrement les femmes autochtones
17 puissent se sentir en sécurité. C'est ce que le
18 premier ministre Couillard mentionnait dans un
19 extrait de la conférence de presse qu'il avait
20 faite lors du lancement de la Commission, faire en
21 sorte que les Autochtones au Québec se sentent en
22 sécurité.

23 Bon. Bien, moi j'espère qu'on pourra y
24 parvenir parce qu'actuellement vous avez l'air
25 sceptique Madame Michel. C'est sûr que c'est pas

1 le cas actuellement. Je l'ai entendu. Bon. Mais
2 je pense qu'il y a le mot « espoir » et ça m'avait
3 été mentionné, ça, au Nunavik d'ajouter sur le post
4 où on voit « Amour, courage, honnêteté, respect »,
5 peut-être ajouter « Espoir » pour le moment, espoir
6 d'y parvenir.

7 Là-dessus, je vais vous laisser. Je vais
8 déclarer que les audiences sont closes mais que mes
9 oreilles sont encore ouvertes, mes yeux aussi et je
10 vais vous inviter à quitter la salle pour qu'on
11 puisse dégager les tables et ces choses-là, faire
12 de la place avant de procéder à la cérémonie de
13 clôture parce que je pense qu'il y a quand même pas
14 mal de monde qui attend peut-être l'autre côté. Et
15 je vous inviterais à aller du côté où il y a
16 l'arbre de Noël pour que les gens puissent
17 transporter les chaises. Alors je vous remercie
18 puis on se revoit tout à l'heure.

19 FIN DE L'AUDIENCE

20 -----

21

22

23

24

25

Je, soussignée, Karine Laperrière, sténographe officielle bilingue, certifie que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes recueillies au moyen de l'enregistrement mécanique, le tout hors de mon contrôle et au meilleur de la qualité dudit enregistrement, le tout conformément à la Loi;

Et j'ai signé:



Karine Laperrière, s.o.b./O.C.R.